



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 22 septembre 2022

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mercredi 28 septembre 2022 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

À titre complémentaire, la réunion sera également assuré par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>)

Aussi, depuis le 1^{er} août 2022, il convient de se conformer à nouveau aux dispositions de droit commun tout en continuant à respecter les gestes « barrières ». Chaque conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le procès verbal du 1^{er} juin 2022,
- ✓ l'annexe 1 : rapport de Troyes Champagne Métropole portant sur la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées « eaux pluviales »,
- ✓ l'annexe 2 : rapport de Troyes Champagne Métropole portant sur la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées « Sainte-Savine Basket »,
- ✓ l'annexe 3 : présentation de Troyes Champagne Métropole portant sur la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées « eaux pluviales »,
- ✓ l'annexe 4 : le rapport social unique 2020 de la Ville de La Chapelle Saint-Luc,
- ✓ l'annexe 5 : la synthèse du rapport social unique 2020 de La Ville de La Chapelle Saint-Luc.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental



Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

Complément ordre du jour

Séance publique du Conseil Municipal (18h00)

Information du Maire

Vie de la cité (manifestations passées et à venir).

Plan de sobriété.

Politique petite enfance, rencontre avec la Caisse Nationale des Allocations familiales.

Adoption du procès verbal du 1^{er} juin 2022

PÔLE RESSOURCES INTERNES – QUALITÉ - SÉCURITÉ

✓ AFFAIRES JURIDIQUES:

1. Rapports d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées
2. Dérogation à la règle du repos dominical 2023

✓ RESSOURCES HUMAINES :

3. Personnel communal - modification du tableau des effectifs
4. Personnel communal - modification du tableau des effectifs – suppression d'un emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet
5. Rapport social unique 2020 – Transmission du rapport et de l'avis rendu par le comité technique

PÔLE ÉVOLUTION URBAINE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6. Cession d'emprise foncière – 5 impasse du bois
7. Remplacement du mât d'éclairage public E 2014 rue Jules FERRY

PÔLE ÉDUCATION - JEUNESSE

8. Construction de deux établissements d'accueil du jeune enfant : demande de subventions – complète la délibération N°86-2021 du 10 novembre 2021

PÔLE VIE ASSOCIATIVE – SPORTIVE – CULTURELLE - CITOYENNE

9. Subventions aux associations et organismes divers – Année 2022

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Olivier Girardin

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Madame Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 28 septembre 2022.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	30			

Je vous propose d'ouvrir notre séance. Il est 18 h 06.

Bonjour à toutes et tous pour ce premier conseil de la rentrée. J'ai un peu modifié l'ordre du jour pour ajouter quelques points d'information qu'il me semblait important de présenter à notre conseil et à l'ensemble des participants, y compris devant la presse.

Nous allons vérifier si nous avons le quorum.

Je dois désigner un secrétaire de séance. Je propose Mme Régnauld. Personne ne s'y oppose. Merci.

Léa Régnauld

M. Olivier Girardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine, M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger (absente, donne son pouvoir à Mme Marie-Claude Defontaine).

Olivier Girardin

L'information dont je dispose, c'est que Mme Bettinger va arriver.

Léa Régnauld

M. David Parison, Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann, Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard, M. Mohamed Amine Ben Mehidi (absent), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot, Mme Ulku Yanik (absente, excusée, donne pouvoir à M. Olivier Girardin), M. Christian Ducourant, Mme Léa Régnauld, M. Mohamed Lamine Faty (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Nadège Nacrier), Mme Sopha Duong, M. Michael Thomas, Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin (absent), Mme Marie-Françoise Pautras, M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez, M. Soufiane Sebarri (absent, excusé, donne pouvoir à Mme Sopha Duong), Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignat, Mme Nadège Nacrier, M. Morad Irchad (absent, excusé), M. Vincent Richard, Mme Hania Kouider-Sahed, M. Cédric Herblot (absent, excusé, donne pouvoir à M. Vincent Richard), Mme Danièle Boeglin, M. Hassan Zoughaiby (absent, excusé).

Olivier Girardin

Il est absent, il a un souci le mercredi, mais on va peut-être modifier les dates de conseil, donc ça permettra de résoudre la question de son absence régulière. Il m'a transmis par sms ses excuses pour son absence et son souci de donner pouvoir à Mme Kouider. Si le conseil en est d'accord, je considère que ça peut être le cas et que sa procuration est valable. Mais si vous avez un souci avec ça, il n'y a aucun souci pour moi à ce que cette forme ne soit pas retenue. Je ne sais pas si juridiquement, on est en capacité de.

Donc, je crois qu'on a le quorum.

Délibération n°49/2022

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2022

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L: 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juin 2022.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Je n'en vois pas. Je mets ce compte rendu aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Pour ce conseil de rentrée à dimension principalement technique, j'ai un peu modifié l'ordre du jour. Ce conseil de rentrée avec des rapports un peu techniques et pas très nombreux pouvait être l'occasion de revenir sur un certain nombre d'événements et de situations, hors du vote de notre conseil, mais qui me semblaient extrêmement importants. J'ai deux options. Soit je passe les rapports avant, et ensuite, on enchaîne sur les différentes présentations. Soit on fait comme ce qui vous a été transmis, on commence par les points d'information. J'ai tendance à vous dire que je commencerais bien par les rapports qui sont techniques, et qu'on passe un peu de temps sur les questions liées aux informations dont je souhaitais que vous ayez la substantifique moelle d'une part, mais aussi qu'on puisse échanger autour d'un certain nombre des enjeux qui sont présents dans ces dossiers. Je vous propose de changer et de mettre les rapports à l'ordre du jour, et d'appeler le rapport n° 1.

Rapport n°1

Délibération n° 50/2022

RAPPORTS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFÉRÉES

Rapporteur : Aicha Himeur

Lors de sa dernière réunion du 22 juin 2022, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) a adopté deux rapports d'évaluation financière.

Le premier concerne le transfert obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la compétence eaux pluviales exercée par 62 communes membres à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Le second rapport d'évaluation porte sur la restitution à la commune de Sainte-Savine de la subvention attribuée par Troyes Champagne Métropole à un club sportif qui évoluait jusqu'à la dernière saison sportive dans un championnat national.

1. TRANSFERT OBLIGATOIRE À TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES EXERCÉE PAR 62 COMMUNES MEMBRES :

Les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la loi du 3 août 2018 ont rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, le transfert aux intercommunalités de la gestion des équipements communaux d'évacuation et de traitement des eaux pluviales.

Ne sont concernées par ce transfert obligatoire que les 62 communes issues des quatre autres intercommunalités qui n'exerçaient pas la compétence « eaux pluviales » avant la création de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole en 2017.

L'ancienne communauté d'agglomération du Grand Troyes exerçant cette compétence bien avant la fusion/extension, les 19 communes qui étaient membres de cette ancienne intercommunalité ne sont pas concernées par ce transfert.

Conformément à la réglementation, la procédure d'évaluation financière de ce transfert devait théoriquement se dérouler au cours de l'année 2020 en trois étapes successives :

1^{ère} étape : Évaluation financière du transfert par la commission locale d'évaluation de Troyes Champagne Métropole à partir des données comptables des budgets communaux.

2^{ème} étape : Validation de cette évaluation par les conseils municipaux des 81 communes membres de Troyes Champagne Métropole.

3^{ème} étape : Ajustement négatif des attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération aux 62 communes concernées par ce transfert.

Cependant, en début d'année 2020, il est apparu que les communes ne pouvaient pas fournir les données techniques et financières nécessaires à l'évaluation du transfert de la compétence, parfois en raison de l'ancienneté des investissements réalisés, mais surtout en l'absence d'une gestion analytique de leur budget.

Face à ce constat, c'est donc le service assainissement de Troyes Champagne Métropole qui a dû réaliser, sur le territoire de chacune des 62 communes, un recensement des équipements communaux transférés.

La réalisation de ces relevés techniques a aussi été considérablement retardée par la crise sanitaire et les périodes de confinement interdisant puis limitant les déplacements extérieurs du service. Pour ces deux raisons, l'évaluation financière du transfert de la compétence eaux pluviales à Troyes Champagne Métropole n'a pu être totalement finalisée que fin mai 2022.

Établie pour chaque commune à partir des caractéristiques techniques des équipements recensés sur le terrain (nature, linéaire, dimension et nombre), l'évaluation financière du transfert de la compétence eaux pluviales reprend pour chaque commune concernée :

1. **Le coût annuel de fonctionnement des équipements transférés**, calculé à partir de leurs caractéristiques techniques et de prix unitaires de marchés d'entretien du réseau d'eaux pluviales de Troyes Champagne Métropole exprimés en valeur de l'année 2019, année qui précède le transfert de la compétence.
2. **Le coût annualisé d'investissement des équipements transférés**, calculé en fonction de leurs caractéristiques techniques et sur la base de prix unitaires de marchés publics de travaux de Troyes Champagne Métropole exprimés en valeur de l'année 1992. Le coût historique de chaque équipement ainsi reconstitué est ensuite annualisé sur une durée de 60 années qui correspond à la durée d'amortissement préconisée par la nomenclature comptable et appliquée par Troyes Champagne Métropole pour le réseau communautaire d'eaux pluviales.

Selon ce mode de calcul retenu par la commission locale d'évaluation, le transfert de la compétence « eaux pluviales » des 62 communes membres concernées est évalué globalement à **512 481 €**.

Intégré dans cette estimation, le **coût annuel de fonctionnement** du transfert de compétence s'élève à **150 167 €** pour une longueur totale de canalisations transférées de **153,9 kilomètres** comprenant environ **10 306 points d'intervention** (ouvrages d'infiltration, regards, avaloirs et branchements).

En contrepartie de la réduction des attributions de compensation versées individuellement aux 62 communes, Troyes Champagne Métropole assurera sur leur territoire :

- La réparation ponctuelle et le nettoyage, tous les cinq ans, des canalisations ;**
- **La réparation ponctuelle et le nettoyage, tous les deux ans, des ouvrages d'infiltration comme les puisards ;**
- **Le seul nettoyage annuel des avaloirs, de leurs grilles et leurs branchements**, la réparation de ces ouvrages de voirie relevant de la compétence communale.

Le coût annualisé d'investissement du transfert de la compétence est globalement évalué à **362 314 €**. Cette retenue, appliquée individuellement dès 2022 sur les attributions de compensation communales, sera affectée sans autre contrepartie au financement des investissements inscrits aux budgets annuels de Troyes Champagne Métropole au titre de la compétence « eaux pluviales ». Décidés par la commission organique du cycle de l'eau, ces programmes annuels de travaux comprendront :

- **Les grosses réparations à entreprendre en urgence suite à la dégradation imprévisible de certains équipements ;**
- **La rénovation programmée des équipements les plus anciens après diagnostic de leur état général ;**
- **L'extension du réseau d'eaux pluviales en fonction des besoins réels du territoire et après recherche de solutions techniques adaptées.**

Pour les années 2020 et 2021, la commission d'évaluation a également proposé de ne pas effectuer rétroactivement de retenues sur les attributions de compensation des 62 communes concernées par le transfert obligatoire de la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2020.

2. RESTITUTION PAR TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ À LA COMMUNE DE SAINTE-SAVINE D'UNE SUBVENTION AU CLUB SAINTE-SAVINE BASKET :

Dans le cadre de ses compétences statutaires, Troyes Champagne Métropole est compétent pour attribuer une aide financière à un club local de sport collectif évoluant dans un championnat national. Au nom du principe d'exclusivité, Troyes Champagne Métropole se substitue alors à ses communes membres pour l'attribution et le versement des subventions aux clubs sportifs bénéficiaires.

Depuis 2016, la communauté d'agglomération alloue une subvention au club Sainte-Savine Basket dont la section féminine évoluait jusqu'à la dernière saison sportive en championnat national 1. La subvention, versée à ce club sportif avant 2016 par la commune de Sainte-Savine, avait fait l'objet d'un transfert de charges à la communauté d'agglomération. La commission locale d'évaluation avait évalué ce transfert à **31 639 €** et l'attribution de compensation versée à la commune de Sainte-Savine avait été réduite en conséquence à compter de l'année 2016.

La section féminine du club Sainte-Savine Basket étant reléguée la prochaine saison sportive en championnat national 3, Troyes Champagne Métropole ne peut plus attribuer statutairement de subvention à ce club. La participation financière de **31 639 €** doit donc être restituée à la commune de Sainte-Savine qui sera désormais seule compétente pour verser une subvention au club sportif Sainte-Savine Basket au cours des prochaines saisons sportives, tant que ce club restera en division inférieure.

Attendu que la subvention communautaire était versée par saison sportive qui débute et s'achève en cours d'année civile, la constatation financière de la restitution de la subvention par l'ajustement positif de l'attribution de compensation versée à la commune s'effectuera successivement en 2022 et 2023.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant le transfert obligatoire à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de la compétence eaux pluviales de 62 communes. Ainsi il propose :
 - de fixer à 150 167 € l'évaluation du coût annuel de fonctionnement des équipements communaux liés à l'exercice de la compétence « eaux pluviales » transférée à Troyes Champagne Métropole à compter du 1er janvier 2020.
 - de fixer à 362 314 € l'évaluation du coût annualisé d'investissement des équipements communaux liés à l'exercice de la compétence « eaux pluviales » transférée à Troyes Champagne Métropole à compter du 1er janvier 2020.
 - de n'appliquer qu'à compter de l'exercice 2022, les retenues correspondant aux évaluations individuelles du transfert de la compétence « eaux pluviales » sur les attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole aux 62 communes membres concernées par ce transfert, notamment en raison des retards causés par la crise sanitaire.
- **D'APPROUVER** le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées concernant la restitution à la commune de Sainte-Savine de l'aide financière de 31 639 € allouée par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole au club Sainte-Savine Basket dont la section féminine n'évolue plus en championnat national 1 à compter de la saison sportive 2022/2023.

Les conclusions du rapport mis aux voix

donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			

Présentation du rapport

Lors de sa dernière réunion du 22 juin 2022, la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées a adopté deux rapports d'évaluation financière. Le premier transfert concerne les 62 communes issues des 4 autres intercommunalités qui n'exerçaient pas la compétence eaux pluviales avant la création de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole en 2017. Le second rapport d'évaluation porte sur la restitution à la commune de Sainte-Savine de la subvention attribuée par TCM aux clubs sportifs qui évoluaient jusqu'à la dernière saison sportive dans un championnat Nationale 1.

Après présentation du rapport

Après saisine de la commission pole ressources internes, qualité, sécurité du 23 septembre 2022, il vous est proposé d'approuver le rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées concernant le transfert obligatoire à la communauté d'agglomération de TCM de la compétence eaux pluviales de 62 communes. Ainsi, il propose de fixer à 150 167 € l'évaluation du coût annuel de fonctionnement et de fixer à 362 314 € l'évaluation du coût annualisé d'investissement des équipements communaux liés à l'exercice de la compétence eaux pluviales transférée à TCM à compter du 1^{er} janvier 2020 ; de n'appliquer qu'à compter de l'exercice 2022 les retenues correspondant aux évaluations individuelles du transfert de la compétence eaux pluviales sur les attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération de TCM aux 62 communes membres concernées par ce transfert, notamment en raison des retards causés par la crise sanitaire ; d'approuver le rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges et des ressources transférées concernant la restitution à la commune de Sainte-Savine de l'aide financière de 31 637 € allouée par la communauté d'agglomération de TCM au club Sainte-Savine basket, dont la section féminine n'évolue plus en championnat Nationale 1 à compter de la saison sportive 2022-2023.

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce rapport ?

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°02

Délibération n°51/2022

DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL 2023

Rapporteur : Léa Régnault

En dehors des catégories autorisées de droit à ouvrir tous les dimanches, sans limites géographiques, (bricolage, ameublement, tabac, carburant, marée et fleuristes en gros..) et en application de l'article L. 3132-26 du code du travail, les autorisations de dérogation à la règle du repos dominical dans les commerces de détail doivent être accordées avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N +1.

Ledit article prévoit que « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. »

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Après la consultation des commerces concernés par cette réglementation, il est apparu que le nombre de demandes de dérogation à la règle du repos dominical est supérieur à 5.

Par conséquent, et afin de pouvoir répondre favorablement à celles-ci, dans la limite maximale de 12 par an, il est nécessaire de saisir le Président de Troyes Champagne Métropole pour avis.

Il est rappelé que la délibération de Troyes Champagne Métropole conditionne la signature de l'arrêté municipal autorisant les commerçants à déroger à la règle du repos dominical.

Après saisine de la commission – Pôle Ressources Internes- Qualité – Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à saisir le Président de Troyes Champagne Métropole en vue de l'étude des demandes de dérogation à la règle du repos dominical par le conseil communautaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	28		2	

**LISTE DES DIMANCHES 2023
POUR LESQUELS UNE DÉROGATION EST SOLLICITÉE**

❖ **HYPERMARCHÉ CARREFOUR**

- ✓ Dimanche 8 janvier 2023.
- ✓ Dimanche 9 avril 2023.
- ✓ Dimanche 25 juin 2023.
- ✓ Dimanche 27 août 2023.
- ✓ Dimanches 3 et 10 septembre 2023.
- ✓ Dimanche 26 novembre 2023.
- ✓ Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

❖ **CENTRE COMMERCIAL L'ESCAPADE**

- ✓ Dimanches 15 et 22 janvier 2023.
- ✓ Dimanche 2 juillet 2023.
- ✓ Dimanches 3 et 10 septembre 2023.
- ✓ Dimanche 26 novembre 2023.
- ✓ Dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

La dérogation à la règle du repos dominical 2023 : c'est un rapport préalable au passage devant la commission de TCM. Certains commerces ont le droit d'ouvrir tous les dimanches. Ce n'est évidemment pas le cas pour tous. Pour obtenir une dérogation, il faut qu'elle soit accordée avant le 31 décembre de l'année précédente. Lorsque le nombre de ces dimanches est supérieur à 5, si la demande est conforme, la décision du maire est sollicitée. A défaut de délibération dans un délai de deux mois, l'avis est réputé favorable. Après la consultation des commerces concernés par cette réglementation, il est apparu que le nombre de demandes de dérogation à la règle du repos dominical est supérieur à 5. Par conséquent et afin de pouvoir répondre favorablement à celles-ci, dans la limite maximale de 12 par an, il est nécessaire de saisir le président de TCM pour avis. Il est rappelé que la délibération de TCM conditionne la signature de l'arrêté municipal autorisant les commerçants à déroger à la règle du repos dominical.

Après saisine de la commission pole ressources internes, qualité, sécurité du 23 septembre 2022, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à saisir le président de TCM en vue de l'étude des demandes de dérogation à la règle du repos dominical par le conseil communautaire et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce rapport ?

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Ducourant, Mme Gimenez. Adopté à la majorité. Je vous en remercie.

Rapport n°03

Délibération n°52/2022

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Marie-Claude Defontaine

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le précédent tableau des effectifs et pour faire suite à des recrutements, des avancements de grade, des départs en retraite, des mutations ou encore des nominations suite à l'obtention de concours, il convient de le faire évoluer.

Ainsi, il vous est soumis les modifications suivantes du tableau des effectifs.

Filière administrative :

- Suppression de 5 postes d'adjoint administratif territorial.
- Création de 3 postes de rédacteur territorial.
- Création de 2 postes d'attaché territorial.

Filière animation :

- Suppression de 5 postes d'adjoint d'animation territorial.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Filière culturelle :

- Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 20/20^{ème}.

Filière sociale :

- Suppression de 2 postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.
- Suppression d'un poste d'agent social.
- Suppression d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe.

Filière sportive :

- Création d'un poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives

Filière technique :

- Suppression de 5 postes d'adjoint technique territorial.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal.
- Création d'un poste d'ingénieur territorial.

Après saisine du comité technique dans sa séance du 30 juin 2022.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25		5	

Ancienne répartition des postes au 6 avril 2022				Nouvelle répartition des postes proposée au 28 septembre 2022			
	Pourvu	Vacant	Total général		Pourvu	Vacant	Total général
Administrative	82	20	102	Administrative	88	14	102
Adjoint administratif	8	10	18	Adjoint administratif	12	1	13
Adjoint adm pcpal 1ère cl	17	0	17	Adjoint adm pcpal 1ère cl	17	0	17
Adjoint adm pcpal 2e cl	31	5	36	Adjoint adm pcpal 2e cl	33	3	36
Attaché territorial	9	0	9	Attaché territorial	9	2	11
Attaché Principal	2	0	2	Attaché Principal	1	1	2
Attaché Principal 21/35 ème	0	1	1	Attaché Principal 21/35 ème	1	0	1
Directeur Général de Services	1	0	1	Directeur Général de Services	1	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1
Rédacteur	6	0	6	Rédacteur	6	3	9
Rédacteur pcpal 1ère cl	5	1	6	Rédacteur pcpal 1ère cl	5	1	6
Rédacteur pcpal 2e cl	2	3	5	Rédacteur pcpal 2e cl	2	3	5
Animation	37	16	53	Animation	39	10	49
Adjoint d'animation princ 1cl	3	0	3	Adjoint d'animation princ 1cl	3	0	3
Adjoint animation	15	11	26	Adjoint animation	17	4	21
Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2	Animateur pcpal 2ème cl	0	2	2
Animateur	4	2	6	Animateur	4	2	6
Adjoint d'animation princ 2cl	15	1	16	Adjoint d'animation princ 2cl	15	2	17
Culture	11	7	18	Culture	11	6	17
Adjoint patrimoine	1	1	2	Adjoint patrimoine	1	1	2
Bibliothécaire	0	0	0	Bibliothécaire	0	0	0
Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2	Asst cons P&B pcpal 1ère cl	1	1	2
Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1	Asst cons P&B pcpal 2ème cl	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 20/20ème	1	1	2
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 1ère cl 10/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	4	1	5	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 20/20ème	4	0	4
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 14/20ème	0	1	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 15/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 11/20ème	1	0	1
Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1	Asst Ens Art pcpal 2ème cl 5,66/20ème	1	0	1
Non cité	2	3	5	Non cité	2	3	5
Chargé de mission GUP	1	0	1	Chargé de mission GUP	1	0	1
Chargé d'opération ANRU	0	1	1	Chargé d'opération ANRU	0	1	1
Chef de projet politique de la Ville	1	0	1	Chef de projet politique de la Ville	1	0	1
Coordinatrice de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	0	1	1	Coordinatrice de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance	0	1	1
Directeur de cabinet	0	1	1	Directeur de cabinet	0	1	1
Sécurité	10	3	13	Sécurité	10	3	13
Brigadier chef pcpal	4	2	6	Brigadier chef pcpal	4	2	6
Gardien-Brigadier	6	1	7	Gardien-Brigadier	6	1	7
Social	8	6	14	Social	8	2	10
ATSEM pcpal 2e cl	2	0	2	ATSEM pcpal 2e cl	2	0	2
ATSEM pcpal 1ère cl	6	4	10	ATSEM pcpal 1ère cl	6	2	8
Agent social pcpal 2ème cl	0	1	1	Agent social pcpal 2ème cl	0	0	0
Agent social	0	1	1	Agent social	0	0	0
Sport	11	3	14	Sport	11	4	15
Conseiller des APS	0	0	0	Conseiller des APS	0	1	1
Educateur APS	7	0	7	Educateur APS	7	0	7
Educateur APS pcpal 1ère cl	2	1	3	Educateur APS pcpal 1ère cl	2	1	3
Educateur APS pcpal 2ème cl	1	1	2	Educateur APS pcpal 2ème cl	1	1	2
Opérateur pcpal APS	0	1	1	Opérateur pcpal APS	0	1	1
Opérateur des APS qualifié	1	0	1	Opérateur des APS qualifié	1	0	1
Opérateur APS	0	0	0	Opérateur APS	0	0	0
Technique	125	26	151	Technique	127	19	146
Adjoint technique	39	10	49	Adjoint technique	41	3	44
Adjoint technique 9/35 ème	3	0	3	Adjoint technique 9/35 ème	3	0	3
Adjoint technique 24/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 24/35 ème	1	1	2
Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1	Adjoint technique 26/35 ème	0	1	1
Adjoint technique 27/35 ème	3	1	4	Adjoint technique 27/35 ème	3	1	4
Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2	Adjoint technique 28/35 ème	1	1	2
Adjoint technique pcpal 1ère cl	2	2	4	Adjoint technique pcpal 1ère cl	2	2	4
Adjoint technique pcpal 2ème cl	40	6	46	Adjoint technique pcpal 2ème cl	40	6	46
Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1	Adjoint technique pcpal 2ème cl 26/35 ème	1	0	1
agent de maîtrise	21	0	21	agent de maîtrise	21	0	21
Agent maîtrise pcpal	12	3	15	Agent maîtrise pcpal	12	2	14
Ingénieur	0	0	0	Ingénieur	0	1	1
technicien territorial	1	1	2	technicien territorial	1	1	2
technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1	technicien territorial principal de 1ère cl	1	0	1
Total général	286	84	370	Total général	296	61	357

Présentation du rapport

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissements publics sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Considérant le présent tableau des effectifs et pour faire suite à des recrutements et avancements de grade et autres, il vous est soumis les modifications suivantes du tableau des effectifs.

Filière administrative : suppression de 5 postes d'adjoint administratif territorial, création de 3 postes de rédacteur territorial, création de 2 postes d'attaché territorial.

Filière animation : suppression de 5 postes d'adjoint d'animation territorial, création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe.

Filière culturelle : suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^e classe à 20/20^e.

Filière sociale : suppression de 2 postes d'Atsem, principal de 1^{re} classe, suppression d'un poste d'agent social, suppression d'un poste d'agent social principal 2^e classe.

Filière sportive : création d'un poste de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

Filière technique : suppression de 5 postes d'adjoint technique territorial, suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal, création d'un poste d'ingénieur territorial.

Après saisine du comité technique de la séance du 30 juin 2022, après saisine de la commission pole ressources internes, qualité, sécurité du 23 septembre 2022, il vous est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs sur la base des éléments indiqués ci-dessus et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Merci, vous avez été très claire sur ce rapport très technique qui consiste en des toilettages et des ajustements, des modifications liées à des ouvertures, à des réussites au concours, dont nous félicitons les agents.

Danièle Boeglin

Je voudrais savoir comment se fait l'équilibre dans les différents services. Si je prends par exemple la filière administrative, vous supprimez 5 postes d'adjoint administratif territorial – on est en bas de l'échelle. Et vous créez 3 postes de rédacteur territorial et 2 postes d'attaché territorial. Je comprends bien que des adjoints aient passé le concours de rédacteur, l'aient obtenu, on les nomme. Mais le gap est élevé entre adjoint et attaché. Vous avez 2 adjoints administratifs qui s'en vont, vous embauchez 2 postes d'attaché, ou ce sont des rédacteurs qui deviennent attachés et des adjoints qui deviennent rédacteurs ? Je trouve que c'est encore plus marquant pour la filière technique, où on a 5 postes d'adjoint technique qui sont supprimés, 1 poste d'agent de maîtrise principal et on ne crée qu'un poste d'ingénieur territorial. Comment on fait l'équilibre dans le service ?

Olivier Girardin

Il y a plusieurs choses. Il y a ce que vous avez-vous-même évoqué : il y a des gens qui peuvent avoir une progression dans leur carrière. La deuxième chose, c'est qu'on a beaucoup plus de postes ouverts en adjoint qu'en cadre. Pour une raison que j'ai découverte au moment d'un dialogue de gestion avec la DDFIP, si vous avez des postes ouverts, vous devez les avoir budgétés, même s'ils sont vacants. Il faut vraiment être français pour être attaché à ce truc-là, mais ça nous oblige à toiletter de manière extrêmement fine, donc de voir et d'ajuster. Je pense que si vous faites le ratio entre le nombre de catégories A ouvertes et le nombre d'adjoints administratifs et techniques ouverts, le ratio est largement en faveur des catégories C.

Danièle Boeglin

Donc, c'était des postes ouverts et non pourvus.

Olivier Girardin

Je pense. Je n'ai pas suivi techniquement l'opération menée. Mais honnêtement, c'est à peu près ça. Cette fois-ci, on ferme plus de postes d'adjoints administratifs et on ouvre plus de postes de cadres pour les raisons que j'ai indiquées, le fait qu'il y a des mouvements liés à des ouvertures de poste par concours. Et deuxièmement parce qu'on avait plus de postes ouverts qui étaient restés vacants. On a ajusté à ce dont on a besoin aujourd'hui. Je ne vous cache pas que j'ai eu avec mes collaborateurs des discussions sur la mécanique que nous employons, est-ce que cela nous bride ou pas, et des règles habituelles que nous faisons pour ouvrir, fermer, ouvrir, fermer. Mais aujourd'hui, nous resterons avec un vacant en adjoint administratif et pour l'instant, quelques vacants. On lance des ouvertures de poste liées à des renouvellements et on ouvre à plus la possibilité. On a lancé des recrutements sur des postes où les gens peuvent être catégorie A, catégorie B ou catégorie C. Ça va dépendre. En tout cas, au moins

catégorie A ou B. C'est le débat que j'ai eu cette semaine avec mes collaborateurs : il faut tout ouvrir et on refermera quand on aura eu la personne, selon qu'elle est A ou B. Je leur ai même dit : on va arrêter ça, quand on saura qui on a en face, on ouvrira les postes correspondants. Mais j'ai un débat sur : est-ce qu'on a le droit ou pas.

Je ne sais pas si j'ai répondu clairement à votre question. En gros, si je comprends, vous vous inquiétez d'une distorsion entre le nombre de cadres et le nombre d'adjoints.

Danièle Boeglin

Effectivement, je n'aurais pas été étonnée que dans la filière administrative, on me dise qu'on supprime 5 postes d'adjoints et qu'on ouvre 5 postes de rédacteurs. Ça voudrait dire qu'il y a 5 adjoints qui ont passé le concours, qui ont été reçu et qu'on les nomme. Dans la filière technique, ce qui m'interpelle, c'est qu'on supprime 6 postes et on crée seulement 1 poste d'ingénieur territorial. Je pense que le poste d'ingénieur territorial, c'est le poste du directeur des services.

Olivier Girardin

Oui, et il est créé par anticipation.

Danièle Boeglin

On va le nommer sur le poste.

Olivier Girardin

Je crois que c'est ce que je vous ai dit. Je me suis peut-être mal exprimé parce qu'honnêtement, ce sujet ne me passionne pas des masses, parce que ce sont des tableaux qui sont très bureaucratiques. De fait, on a la grille de lecture selon laquelle il nous faut, pour pouvoir recruter, ouvrir tous les postes possibles et imaginables pour être sûr qu'au moins, la personne rentrera dans la bonne case. Là, ce qui se passe, c'est qu'on ajuste au plus serré le dispositif municipal en termes de catégorie. On avait des postes ouverts, qui n'étaient jamais pourvus, notamment d'adjoint administratif, on en avait trop. C'est pour ça que ce sont eux qui sont les plus supprimés. Mais ils n'avaient été pourvus, ils étaient vacants. Si vous regardez le nombre de postes total, je crois qu'ils étaient 102 avant et ils sont 102 après. On les ajuste à ce qu'il apparaît que nous faisons depuis des années. Petit à petit, nous enlevons un certain nombre de ces postes. L'ingénieur territorial, c'est en effet en prévision du recrutement d'un éventuel directeur/trice des services techniques. Je crois que c'est une anticipation. On arrive sur le sujet qui a été l'occasion d'un échange avec les uns et les autres, où je vous ai dit ce que j'en pensais. C'est une anticipation, c'est un poste ouvert, putatif, puisque nous lançons un recrutement et que la personne qui sera directeur/trice des services techniques ici est susceptible d'avoir le grade d'ingénieur. Nous nous couvrons par anticipation, avant même que les choses ne se soient produites. Vous avez mis le doigt sur quelque chose qui moi aussi m'interpelle. A la fin, ça fait le même nombre de personnes, beaucoup d'encre, beaucoup d'échanges sur quelque chose qui ne me paraît pas essentiel. Mais votre question était importante. Est-ce qu'on supprime des postes de catégorie C ? Non, aucun. Il y a des avancées par concours et des postes qui de toute façon n'étaient pas pourvus parce qu'on ne les utilisait jamais, mais on en avait plus de vacants. C'est une tradition chapelaine. Imaginez-vous qu'alors même que je ne raisonne que sur le nombre de personnes que nous avons dans la mairie, les services de la préfecture ainsi que la DDFIP nous ont fait reproche d'avoir trop de postes ouverts par rapport au nombre de postes occupés.

Danièle Boeglin

Souvent, les gens s'en vont et on oublie de les fermer.

Olivier Girardin

Oui, il y a cet élément-là. Et quand on lance un recrutement, pour être sûr qu'on se donne la marge de manœuvre la plus importante, et par anticipation, on ouvre tous les postes possibles par rapport au recrutement. J'ai indiqué à mes collaborateurs que je souhaitais savoir si c'était une règle de fonctionnement coutumier chez nous ou si ça correspond à une réalité et une nécessité légale. Parce que ça fait la discussion en conseil municipal pour un effet qui me paraît un peu à côté des enjeux. 102 postes avant, 102 postes après, par contre ça bouge un peu. Ceux qui n'étaient jamais pourvus parce qu'on n'en avait pas besoin ont été fermés. C'est la réponse la plus serrée que je peux vous apporter maintenant.

Sylviane Bettinger

On crée certains postes par anticipation, notamment lors des promotions internes qui ont lieu au niveau du centre de gestion. On propose un certain nombre d'agents, mais pour autant, ils ne sont pas tous promus. Donc, on se garde une marge. C'est pour ça qu'il y a un poste d'agent de maîtrise principal a été supprimé du fait que cette promotion n'a pas eu lieu.

Olivier Girardin

La conclusion, c'est que notre tableau des effectifs ressemble de plus en plus au tableau des effectifs réels actuellement en poste. Auparavant, on avait 82 postes pourvus et maintenant, on en a 88. En termes de photographie de notre personnel, elle est plus conforme à la réalité des effectifs. J'ai pesté cette semaine sur cette affaire parce que je trouvais qu'on se donnait bien des peines à essayer d'anticiper des choses, qu'il fallait d'abord passer en conseil pour ouvrir le poste, pour qu'ensuite on puisse lancer l'annonce, ce que je ne crois pas indispensable sur le plan juridique.

Donc, la photographie est plus juste. Nous avons resserré la photographie.

On peut passer au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? L'opposition. C'est adopté par l'ensemble du conseil municipal moins ces 3 abstentions.

Je ne sais pas si on vous l'a signalé, manifestement pas. J'ai retiré le rapport suivant et on va directement passer au rapport social unique 2020. Le rapport n° 4 vous sera présenté plus tard.

Rapport n°05

Délibération n° 53/2022

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020 : TRANSMISSION DU RAPPORT ET DE L'AVIS RENDU PAR LE COMITÉ TECHNIQUE

Rapporteur : Christian Ducourant

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales et leur établissement public d'élaborer un **Rapport Social Unique** (RSU – ancien Bilan Social).

Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les [Lignes Directrices de Gestion](#) (LDG) qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.

Le [décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020](#), relatif à la base de données sociales et au RSU dans la fonction publique, fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Dans l'attente de la mise en place du Comité Social Territorial (CST) à compter du 1^{er} janvier 2023, le RSU est présenté aux membres du Comité Technique (CT) pour débat et avis pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Dans les collectivités publiques territoriales et leurs établissements publics, le RSU et l'avis rendu par le CT/CST sont transmis dans leur intégralité à l'assemblée délibérante.

Le RSU 2020 a été présenté aux membres du CT lors de la séance du 30 juin 2022 au cours duquel les avis suivants ont été émis :

Collège des représentants du personnel : 5 abstentions (2 UNSA - 1 CFDT – 1 CGT – 1 FO).

Collège des élus : 4 Pour.

Après saisine du comité technique lors de sa séance du 30 juin 2022.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité - Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE de la transmission du RSU 2020 et de l'avis rendu par les membres du comité technique lors de la séance du 30 juin 2022.

Présentation du rapport

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales et leur établissement public d'élaborer un rapport social unique RSU – ce qu'on appelait jadis bilan social. Le décret 2020 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données et au RSU dans la fonction publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre. Dans l'attente de la mise en place du comité social territorial (CST) à compter du 1^{er} janvier 2023, le RSU est présenté aux membres du comité technique (CT) pour débat et avis pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Dans les collectivités publiques territoriales et leur établissement public, le RSU et l'avis rendu par le CT-CST sont transmis dans leur intégralité à l'assemblée délibérante. Le RSU 2020 a été présenté aux membres du CT lors de la séance du 30 juin 2022 au cours duquel les avis suivants ont été émis. Collège des représentants du personnel : 5 abstentions, 2 UNSA, 1 CFTD, 1 CGT, 1 FO. Collège des élus : 4 pour.

Après saisine du comité technique, après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité, il vous est demandé de prendre acte de la transmission du RSU 2020 et de l'avis rendu par les membres du comité technique lors de la séance du 30 juin 2022.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

C'est un document intéressant. Il faut qu'on conseille la lecture in extenso.

On prend acte, on ne passe pas au vote.

Rapport n°6

Délibération n°54/2022

CESSION D'EMPRISE FONCIÈRE 5 IMPASSE DU BOIS

Rapporteur : Julien Mauvignant

Par courrier en date du 16 juin 2022 Maître MARTIN, Notaire à Troyes, a saisi la commune, aux fins de régulariser la situation d'un bien non délimité cadastré AH 303, situé 5 impasse du Bois, d'une superficie totale de 378 m².

Les biens non délimités sont des immeubles dont les services du cadastre n'ont pas été en mesure de définir les contours. Bien qu'appartenant à des propriétaires différents, ils sont alors réunis en une parcelle unique. Une partie de la parcelle AH 303 représentant 283 m² appartient à M. CRETENET et le surplus de 95 m², correspondant au secteur qui abritait, à l'époque, les jardins du château de la Cordelière, est resté propriété de la commune.

Or, en 1962, date de la construction de la maison d'habitation, bâtie pour partie sur ladite parcelle, les 95 m² appartenant à la commune aurait dû être faire l'objet d'une rétrocession au profit du propriétaire riverain. Ce qui ne fut pas le cas en l'espèce. C'est pourquoi, il convient aujourd'hui de régulariser cette situation afin de permettre au propriétaire de vendre sa propriété.

Par l'intermédiaire de son notaire, M. CRETENET propose d'acquérir cette parcelle pour un montant d'un euro, les frais notariés restant à la charge de l'acheteur.

Par avis rendu le 24 août 2022 sous la référence OSE : 2022-10081-60018, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne, ont estimé les 95 m² à une valeur symbolique de un euro, assortie d'aucune marge d'appréciation.

Cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la Ville, il vous est donc proposé de faire droit à cette demande conformément à l'estimation réalisée par le service des domaines.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 23 septembre 2022.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique en date du 26 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la cession au prix de 1 €, du bien non délimité de la parcelle cadastrée section AH 303, soit 95 m², au profit de M. CRETENET, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette cession.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			



Présentation du rapport

Une petite particularité, il s'agit d'un bien non délimité. C'est un bien qui n'a pas de contour. Les services du cadastre ne sont pas en mesure de déterminer les bordures de cette parcelle. On parle de la parcelle AH303 situé 5 impasse du Bois, qui est une impasse de 378 m², qui appartient à deux propriétaires : M. Cretenet qui possède 283 m² et la commune qui possède 95 m². Il s'avère qu'en 1962, lors de la construction de la maison d'habitation sur cette parcelle, elle aurait dû faire l'objet d'une régularisation foncière, avec la vente de notre propriété. Ça n'a pas été le cas. On arrive au moment de la vente de cette maison, et donc du terrain, et il est temps pour nous de régulariser ce foncier.

Nous avons un avis du 24 août de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) qui nous propose une vente de ces 95 m² à la valeur d'un euro, étant donné que cette parcelle n'a pas d'usage particulier pour la Ville.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 23 septembre dernier, et après saisine de la commission développement urbain et transition écologique du 26 septembre dernier, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder à la cession au prix d'un euro du bien non délimité de la parcelle cadastré AH303 de 95 m² au profit de M. Cretenet, hors frais de notaire qui sont à la charge de l'acquéreur, et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette cession.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Danièle Boeglin

Il était temps qu'on régularise parce que la maison est construite à cheval sur deux terrains dont un qui ne leur appartient pas. Et on ne s'était jamais aperçu de ça, personne n'avait demandé la régularisation ?

Olivier Girardin

Non. C'est une maison qui date de 62. Ça fait partie des bizarreries du cadastre. Si on n'avait que des problèmes comme ça, je serais le plus heureux des maires ! Ça nous fait l'occasion de régulariser. C'est à l'occasion souvent des mouvements de cette nature qu'on s'aperçoit des bizarreries, des non alignements...

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°07

Délibération n°55/2022

REMPLACEMENT DU MÂT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC E2014 RUE JULES FERRY

Rapporteur : Véronique Bourgeois-Scheffmann

Suite à un accident qui a endommagé le mât d'éclairage public E2014 rue Jules Ferry, ce dernier n'était plus fonctionnel en l'état. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

Il est rappelé que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) depuis 1937 et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière de la Ville au moment de son adhésion,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 1976.

Les travaux précités incombent donc au SDEA et comprennent, suivant le devis référencé MIEC356-UD2776.

- La dépose du mât E2014 endommagé (massif à déposer).

- La fourniture et pose d'un candélabre (mât rond conique MARS 5m alu Emerisé) et d'une lanterne d'éclairage public.
- La fourniture et pose d'un luminaire thermo laqué ECLATEC - 28LED - AMPDIM-CLASSE 2-VARISTANCE-OPTIQUE ERS-500mA-47W-3000K-GRIS900 SABLE.
- Le raccordement au réseau d'éclairage public.

Selon les dispositions de la délibération n°11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 2 591,96 € et la contribution de la Ville serait égale à 70% de cette dépense, soit 1 814,37 €.

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la Ville au SDEA en application de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 23 septembre 2022.

Après saisine de la commission Pôle développement urbain et transition écologique du 26 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux ci-dessus définis.
- **DE S'ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 814,37 €.
- **DE METTRE** à disposition du SDEA les installations d'éclairage public, propriété de la Ville, en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	30			

Présentation du rapport

Les mâts sont tous numérotés pour faciliter leur entretien et leur éventuel changement.

Suite à un accident qui a endommagé le mât d'éclairage rue Jules Ferry, ce dernier n'était plus en fonction. Il y a donc lieu de procéder à son remplacement. Il est rappelé que la commune adhère au SDEA depuis 1937 et qu'elle lui a transféré la compétence relative à la maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière de la ville, la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière par délibération. Les travaux précités incombent donc au SDEA et comprennent, suivant le devis référencé, la dépose du mât, la fourniture et pose d'un candélabre (avec les références), la fourniture et pose d'un luminaire thermolaqué, le raccordement au réseau d'éclairage public. Selon les dispositions de la délibération du 16 mars 2018 du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 2 591,96 €. La contribution de la Ville serait égale à 70 % de cette dépense, soit 1 814,37 €.

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la Ville au SDEA. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal. Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité, après saisine de la commission pôle développement urbain et transition écologique du 26 septembre 2022, il vous est proposé de demander au SDEA la réalisation des travaux ci-dessus définis, de s'engager à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA maître

d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif – ce fonds de concours est évalué provisoirement à 1 814,37 € ; de mettre à disposition du SDEA les installations d'éclairage public propriétés de la Ville, en application de l'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales.

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Rapport n°08

Délibération n° 56/2022

**CONSTRUCTION DE DEUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT :
DEMANDE DE SUBVENTIONS
COMPLÈTE LA DÉLIBÉRATION N°86-2021 DU 10 NOVEMBRE 2021**

Rapporteur : Véronique Bourgeois-Scheffmann

La Ville de La Chapelle Saint-Luc dispose de trois établissements d'accueil du jeune enfant sur son territoire.

Il s'agit du :

- Multi-accueil La Capucine situé 19 rue Paul Langevin, disposant de 15 places en accueil collectif et 29 places en accueil familial ;
- Multi-accueil L'Enchantine situé au 1 rue Denis Papin, comprenant 22 places en accueil collectif ;
- Multi-Accueil La Ribambelle, situé au 15 bis Avenue Jean Moulin, comportant 12 places en accueil collectif.

Ces locaux, devenus vieillissants, nécessitent d'être rénovés afin d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants et permettre d'augmenter leur capacité pour répondre à l'accroissement constant des besoins en équipement d'accueil pour la petite enfance.

C'est pourquoi, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a décidé d'engager deux opérations d'aménagement distinctes :

PROJET 1 : Il consiste à regrouper deux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : La Ribambelle (12 places) et L'Enchantine (22 places) afin de créer un multi-accueil unique d'une capacité de 40 places. Il s'agira de construire un nouvel équipement sur un ensemble foncier, propriété de la Ville, situé entre l'avenue Jean Moulin et le mail Guy Mollet. Le montant prévisionnel total de cette opération est estimé à 2 957 879 € HT.

PROJET 2 : Il s'agit de délocaliser l'actuelle structure petite enfance dénommée La Capucine sur le secteur dit « du bas » à La Chapelle Saint-Luc, rue Ferdinand Buisson en lieu et place d'un espace dénommé « salles sociales ». Sa capacité d'accueil passerait de 15 places à 20 places en accueil collectif. Il s'agirait de réhabiliter un bâtiment existant et de prévoir un agrandissement afin que la surface totale du bâtiment soit en adéquation avec le nombre de place en accueil collectif. Le montant prévisionnel total de cette opération est estimé à 1 116 225 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ces projets d'envergure, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite solliciter ses partenaires par le biais de subventions, parmi lesquels figure la Région Grand Est.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour la construction de deux établissements d'accueil du jeune enfant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			

Présentation du rapport

La Ville de La Chapelle-Saint-Luc dispose de trois établissements d'accueil du jeune enfant sur son territoire. Il s'agit du multi-accueil La Capucine situé rue Paul Langevin, du multi-accueil L'Enchantine situé rue Denis Papin et du multi-accueil La Ribambelle situé avenue Jean Moulin. Ces locaux devenus vieillissants nécessitent d'être rénovés afin d'améliorer les conditions d'accueil des jeunes enfants et de permettre d'augmenter leur capacité pour répondre à l'accroissement constant des besoins en équipement d'accueil pour la petite enfance. C'est pourquoi la Ville de La Chapelle-Saint-Luc a décidé d'engager deux opérations d'aménagement distinctes.

Le projet n° 1 consiste à regrouper deux établissements d'accueil du jeune enfant : La Ribambelle de 12 places et l'Enchantine de 22 places, afin de créer un multi-accueil unique d'une capacité de 40 places. Il s'agira de construire un nouvel équipement sur un ensemble foncier déjà existant, propriété de la Ville, situé entre l'avenue Jean Moulin et le mail Guy Mollet. Le montant prévisionnel total de cette opération est estimé à 2 957 879 € HT.

Le projet n° 2 : il s'agit de délocaliser l'actuelle structure petite enfance dénommée La Capucine sur le secteur dit du bas ou de La Chapelle-Saint-Luc historique rue Ferdinand Buisson, en lieu et place d'un espace dénommé salle sociale. Sa capacité d'accueil passerait de 15 à 20 places en accueil collectif. Il s'agirait de réhabiliter un bâtiment existant et de prévoir un agrandissement, afin que la surface totale du bâtiment soit en adéquation avec le nombre de places en accueil collectif. Le montant prévisionnel total de cette opération est estimé à 1 116 225 € HT. Afin de pouvoir réaliser ces projets d'envergure la Ville de La Chapelle-Saint-Luc souhaite solliciter ses partenaires par le biais de subventions parmi lesquels figure la région Grand Est.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 23 septembre 2022, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la région Grand Est pour la construction de deux établissements d'accueil du jeune enfant ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Après présentation du rapport

Danièle Boeglin

Vous dites bien que c'est un complément de la délibération du 10 novembre 2021. Je pense que la délibération de novembre 2021 faisait part d'une demande de subvention au département.

Olivier Girardin

Oui, bien sûr. J'ai même les résultats. Vous faites bien de le dire. Je crois qu'au total, ça fait 700 000 €. Le département nous appuie énormément, notamment sur la nouvelle crèche. Il subventionne les deux, mais la construction de la nouvelle crèche est très bien subventionnée par le département.

On arrive à des sommes assez importantes. C'est d'ailleurs un petit mot que je vous dirai après. Le département n'a même pas eu à mettre la totalité de ce qu'il aurait pu puisque nous étions au taquet des 80 % avec l'ensemble des acteurs. Le département a été remarquable dans cette opération et nous a suivi, comme il se doit, mais avec tout l'enthousiasme qui nous a fait chaud au cœur et tous les moyens qui vont avec, ça nous a fait encore plus chaud au cœur. Dans cette période de restriction énergétique, c'est importante. Ça s'est très bien passé, on a eu un échange très intéressant avec le président Pichery. Qu'il soit remercié, ainsi que l'ensemble de mes collègues qui ont voté à l'unanimité pour ces subventions.

En ce moment, cela va sans dire, mais ça va mieux en le disant. Que les esprits s'apaisent ! Amen ! J'ai attendu que la presse arrive pour dire ça. C'est la faute de Mme Boeglin qui m'a interpellé à ce moment-là.

Danièle Boeglin

Je n'ai pas suivi. Vous étiez ironique ?

Olivier Girardin

Non. C'est parce que j'ai dit que dans la période, c'est mieux de dire à quel point les gens sont gentils, que les esprits s'apaisent. En ajoutant « amen ». Et j'ai dit : j'ai attendu que la presse arrive pour dire ça. J'ai dit : non, c'est la faute de Mme Boeglin qui m'a interpellé à ce moment-là. Vous voyez que vous avez loupé un truc super important !

Ça fait du bien de sourire parfois et d'être léger.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

C'est un projet structurant que nous aurons à suivre tout au long de ce mandat, avec en renchérissement du nombre de places disponibles et des dispositifs qui vont pouvoir se déployer dans leur plénitude en direction des tout petits.

Rapport n°09

Délibération n° 57/2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS - ANNÉE 2022

Rapporteur : David Gesnot

Deux nouvelles demandes de subventions ont été reçues pour l'année 2022.

L'enveloppe financière, appelée réserve d'opportunité d'un montant actuel de 21 805 € permet d'étudier toute demande supplémentaire.

Vous trouverez le montant des subventions qu'il vous est proposé d'attribuer aux associations nommées ci-dessous.

Ces demandes sont motivées par les associations comme suit :

- Le comité des Loisirs doit rémunérer une cheffe de cœur.
- L'outil en main du territoire de l'Aube participe à un congrès régional à l'occasion des 35 ans de la création du concept.

Aux termes de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil intéressés à l'affaire, de ne pas prendre part au vote concernant les associations dont ils sont membre de l'organe dirigeant ou adhérent.

Commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 12 septembre 2022	Avis de la commission	Montant soumis au vote du Conseil Municipal
Comité des Loisirs	Favorable	1 000 €
L'outil en Main du territoire de l'Aube	Favorable	500 €
TOTAL		1 500 €

Suite au versement des subventions sollicitées, le montant de l'enveloppe d'opportunité serait alors de 20 305 €.

Après saisine de la commission pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 12 septembre 2022.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité et Sécurité du 23 septembre 2022.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** ces propositions pour un montant global de 1 500 €, au titre des subventions pour l'année 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	30			

Présentation du rapport

Une enveloppe d'opportunité qui est actuellement de 21 805 €. Dans cette enveloppe d'opportunité, il nous est fait une demande de subvention exceptionnelle par deux associations : le Comité des loisirs qui a déjà eu une subvention, mais qui présentait un bilan négatif et qui a des difficultés à financer notamment la rémunération de sa cheffe de cœur. Il vous est proposé de leur verser 1 000 € pour les aider à participer à ce financement. Également, l'Outil en main, la section Aube, va fêter ses 35 ans et nous a demandé de les aider pour organiser ce grand événement. Nous vous proposons de leur verser 500 €, ce qui au total fait 1 500 €. Et amène cette enveloppe d'opportunité à 20 305 €.

Olivier Girardin

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Bernard Champagne

Un petit complément par rapport l'Outil en main. Dans les dernières discussions qu'on a pu avoir avec le président, ils vont renouveler l'opération de l'accueil de jeunes de La Chapelle-Saint-Luc qui sont des jeunes vraiment défavorisés, qui seront pris en charge dans le cadre de leurs ateliers. On poursuit ce que l'on faisait il y a 2-3 ans. Ça a été suspendu avec la fermeture des ateliers à cause du Covid. On va retrouver aussi, avec l'Outil en main, un fonctionnement qui nous permet d'avoir des actions sociales d'accompagnement, notamment auprès d'enfants qui en ont vraiment besoin. On peut les en remercier.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques ou des commentaires ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Y a-t-il des questions diverses, avant que je passe au point d'information que je voulais vous présenter ? Il n'y en a pas.

Communication du Maire

Délibération n°58/2022

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

▪ En matière de marché public :

La Ville a conclu les marchés publics suivants :

NUMÉRO	OBJET	MONTANT € HT	ENTREPRISES RETENUES
22F0002	Achat de matériels informatiques et réseaux lot 1 : postes informatiques, périphériques, accessoires	Mini : 10 000 € Maxi : 140 000 €	MAKESOFT
22S0005	Restauration scolaire	Mini : 190 000 € Maxi : 260 000 €	API RESTAURATION

Le contrat suivant a été résilié :

- La commune de la Chapelle Saint-Luc a notifié, en date du 31 décembre 2021, le dessaisissement de Maître Claude SEGALL, dans l'affaire du litige l'opposant à la compagnie Albingia.

▪ En matière d'assurance :

En date du 17 janvier 2022, un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule avant de percuter un candélabre et un panneau de signalisation, rue Marcel DeFrance. La Ville a été indemnisée, au titre de la garantie « dommages aux biens », par notre assurance MAIF à hauteur de 4 580,02 €.

▪ En matière de tarification :

A l'occasion de la Fête de la Saint-Luc, la Ville a créé de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public.

<u>Ventes au déballage</u>	
Fête de la Saint-Luc (3 mètres linéaires minimum)	10,00 €
Fête de la Saint-Luc (forfait commerçant chapelain)	60,00 €
Fête de la Saint-Luc (forfait professionnel extérieur)	120,00 €

▪ En matière de transaction:

Dans le cadre de sa promotion, l'espace DIDIER BIENAIMÉ a utilisé, pour son site internet, sans autorisation, ni licence, une image de droits.

La Ville et la société MAXPPP ont transigé la somme de 900 €, correspondant à l'indemnité transactionnelle pour l'utilisation non autorisée d'une photographie.

▪ En matière de subvention:

Décision N°2022.020 – Fonds Locaux CAF – Dossier d'investissement – Demande de subvention pour l'Accueil Collectif de Mineurs Mille Couleurs.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales, dans le cadre de son champ de compétences et des orientations relatif à l'Action Sociale définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, détermine dans son règlement intérieur d'Action Sociale les critères et les modalités d'attributions des subventions susceptibles d'être accordées à ses partenaires.

À ce titre, la commune de La Chapelle Saint-Luc souhaite proposer un projet éligible aux Fonds Locaux.

Il s'agit de réaliser des travaux de rénovation intérieure du bâtiment accueillant l'Accueil Collectif de Mineurs Mille Couleurs (peinture, reprise de la faïence dans les sanitaires...) et une intervention de reprise de bardage sur la toiture.

En outre, du mobilier, de la téléphonie et du matériel informatique sont également présentés dans ce dossier afin d'améliorer les conditions de travail des équipes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

**Fonds Locaux
Investissement**

Coût total de l'action	CAF (40%)	VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC
64 712,89 € HT	25 885,16 €	38 827,73 €

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des décisions ci-dessus visées.

Questions diverses

Nous avons un certain nombre de points, puisque c'est le conseil de rentrée, vous avez vu que les rapports sont assez techniques, voire très techniques. Par contre, on a un certain nombre de sujets qu'il nous faut aborder parce que soit ils sont devant nous et il faut en parler, soit ils viennent de se passer et il faut en tirer les enseignements.

Un premier sujet sur lequel je voulais qu'on s'arrête. Depuis le Covid, on a été fortement impacté dans ce qu'ont été le rythme des festivités et des animations de la ville. C'est la première fois depuis 2019 qu'on est sur un rythme qu'on espère pouvoir se dérouler classiquement, sur une année scolaire entière.

Un certain nombre d'événements se sont déjà produits sur lesquels je voulais avoir un petit échange. Et quelques manifestations qui arrivent, dont la fête de la Saint Luc, qui doit avoir lieu cette année. Je voulais qu'on en parle.

M. Gesnot, vous pouvez peut-être nous dire quelques mots sur ces festivités et ces animations. On demandera aux collègues qui se sont plus particulièrement impliqués sur tel ou tel aspect de prendre la parole pour nous en dire quelque mots.

David Gesnot

Je tiens à rappeler que tout ce dont nous allons parler a été travaillé collectivement. Je remercie l'ensemble des collègues qui ont travaillé sur l'organisation de ces événements.

Le 17 septembre a eu lieu le forum des associations, après deux années de disette covidienne. Nous avons donc pu renouveler cet événement en le modifiant, en le proposant en extérieur. Malheureusement, on a eu un été très chaud et le seul moment où il a fait froid, c'était ce jour-là. C'était le premier jour du retour du froid. C'était un peu difficile. On a eu une trentaine d'associations, ce qui est à peu près le nombre habituel lors du forum, avec une participation moyenne, ce qui nous demandera sans doute de réfléchir sur cette organisation, avec l'ensemble des associations. Je pense que le lieu est agréable : on l'a fait au niveau de l'espace Camus, en intérieur pour certaines démonstrations et en extérieur pour d'autres. Ça a permis à des associations qui ne pouvaient pas faire de démonstrations d'en faire. Mais il va falloir qu'on réfléchisse sur le dimensionnement, sur le positionnement dans le calendrier peut-être, regarder comment nous pourrions améliorer ça. Toujours est-il que ça a été un bon. Moment, un moment important, construit assez rapidement avec les équipes. Il y a sans doute manqué de communication, on a peut-être pêché là. Nous avons fait avec Bernard Champagne une conférence de presse pour préparer ça, on n'a rien vu sortir dans la presse, notamment pour la fête de Saint Luc d'ailleurs. J'en profite, puisque la presse est là, pour faire notre publicité et lui rappeler que ce sont des événements importants, qui touchent la population. Ils ont besoin d'être informés.

En ce qui concerne la Saint Luc, nous avons choisi avec nos collègues de permettre aux Chapelains de se réinvestir dans leur propre fête. La fête de Saint-Luc, c'était d'abord le vide-grenier. Il nous a semblé important que les Chapelains se réapproprient leur fête en proposant deux défilés : un défilé qui partira de La Chapelle Saint-Luc dite du bas et un de La Chapelle Saint-Luc dite du haut. D'avoir dans cette symbolique la réunification en un lieu central de la ville, le cœur de ville, le quartier de notre mairie. Réunir ces deux défilés. Défilés qui auront aussi la couleur pour d'un côté la ville de La Chapelle Saint-Luc et de l'autre la ville de Neckarbischofsheim. Ces deux défilés aux couleurs des villes jumelles se rejoindront dans ce point-là. Bernard Champagne vous parlera du jumelage puisque nous profiterons de ce moment pour recevoir nos amis allemands. La Saint Luc est un grand moment, avec la fête foraine, le vide-grenier qui repart, le défilé. Mes collègues vont vous en parler plus en détail.

Olivier Girardin

Ce n'est pas propre à La Chapelle Saint-Luc sur la question du nombre de personnes. J'ai eu un échange avec mes collègues des communes avoisinantes et c'est un peu partout pareil. On est un peu désarmés les uns et les autres sur des modifications assez spectaculaires de comportement des gens au regard des manifestations. Après, il n'en demeure pas moins que nous aurons un petit point ensemble sur la communication spécifique de ces lieux en direction des habitants. Je pense sincèrement que ça vaut le coup, pour l'année prochaine, qu'on ait un flyer, un document distribué, un prospectus dans les boîtes aux lettres, qui à partir de la rentrée rythme les manifestations. Et si je puis me permettre, Forum de la vie associative, ça ne parle qu'aux associations. Il faut changer. Sion veut faire venir des gens, si ce sont des portes ouvertes pour que les gens viennent, il faudra l'appeler portes ouvertes. C'est l'un des grands enseignements depuis que je suis en responsabilité parmi vous, c'est qu'on parle de l'institution sans se rendre compte que les gens ne vivent pas avec les institutions. C'est une piste sur laquelle je voudrais qu'on travaille ou que vous travaillez, qu'on regarde comment on peut faire pour être plus efficace. On donne beaucoup d'informations, il y a un gros travail du service communication de la Ville au quotidien, ils ont énormément de boulot, énormément de sollicitations. Mais il faut qu'on réfléchisse tous ensemble sur la manière de formuler. Mais le problème se pose partout. C'est comme les histoires d'emplois qui ne sont pas pourvus. Je reviens des États-Unis, c'est pareil. Et là, ce n'est pas les allocations qu'ils touchent, ils n'en touchent pas.

La fête de la Saint Luc, c'est quand même l'événement. Qu'avez-vous fabriqué et proposé ? Mme Régnauld et Mme Da Cunha.

Léa Régnauld

On va présenter en duo. Comme M. Gesnot l'a dit, après deux ans d'absence, la fête de la Saint Luc revient. Elle a un peu changé dans sa forme. Le vide-grenier est repris par la Ville pour sa gestion. Il est un peu plus petit qu'avant, il y a 410 places. Il en reste actuellement 70. On aura toujours des points de restauration, une buvette et la fête foraine qui sera toujours présente. Le concert est conservé dans sa forme, il aura lieu à 15 h. Le changement principal, ce sont les défilés qui sont organisés.

Sandrine Da Cunha

En effet, cette année, on a voulu une reprise de la fête de La Chapelle Saint-Luc au plus fort de sa convivialité, avec le thème de la couleur, comme nous l'annonçait M. Gesnot. Deux déambulations sont prévues, qui ont fait appel à des artistes différents. Une première déambulation démarrera de l'école Ferdinand Buisson avec un groupe qui monte petit à petit sur la région troyenne, qui s'appelle les « Tata citronnelle », elles sont assez festives, punchy, rock 'roll. Ça va être un bon moment puisqu'on aura aussi des chars qui accompagneront ces déambulations. Une seconde déambulation partira également à 14 h du centre Victor Hugo avec les Gilles, qui nous viennent de Belgique, et des chars de l'association CRAC. Il est prévu sur ces deux déambulations des arrêts pour permettre à la

population de danser, chanter, faire la fête tous ensemble, puisque c'est bien le but de cette fête, d'être tous ensemble. Notamment un arrêt à l'établissement des Géraniums, pour que nos résidentes et nos résidents chapelain(e)s de cet établissement puissent profiter eux aussi de ce qu'on va pouvoir proposer en termes d'animation sur la déambulation et sur la fête de la Saint Luc. Ces deux moments festifs se retrouveront place de l'Hôtel de ville. Le groupe Tata citronnelle enchaînera par une première partie avant Gérard Piccioli à 15 h. On invite tout le monde à venir nous rejoindre à 14 h aux points de rencontre, Ferdinand Buisson et Victor Hugo. Venez vêtus de couleurs, avec vos plus beaux sourires. La fête sera ensoleillée, il fera beau, j'en suis sûre. On va passer un excellent moment.

Olivier Girardin

Je rappelle que c'est le dimanche 16 octobre. Je suis très heureux de tout ce qui a été fait, d'abord parce que ça nous manquait. Ensuite, il y a eu des changements d'organisation et d'organisateur, sur la partie vide-greniers notamment. Je trouve que vous avez repris – je le dis en direction de vous, Mesdames, puisque c'est vous qui avez présenté – l'esprit d'une fête de La Chapelle-Saint-Luc et de traditions qui méritent d'être mises en avant. Ça sera un grand succès ensoleillé j'en suis sûr. Je crois que c'était en 2019, j'ai dû tout annuler, c'était un enfer, je n'avais jamais vu ça à la Saint Luc. 2010, j'ai cru qu'on allait être congelés sur place. Et 2019, on a failli disparaître noyés sous les eaux. Un déluge ! A part ça, ça se passe toujours bien.

Dimanche 16 octobre, une Saint Luc pétaradante ! Je voulais remercier tous les organisateurs qui se sont impliqués, notamment les conseillers municipaux, mais aussi les agents qui ont participé à tout ça. Ça sera une belle fête, j'en suis sûr. Je suivrai ça avec énormément d'attention.

Bernard Champagne

Pour compléter ce que mes collègues viennent de dire, je soutiens les propos de Dany Gesnot comme que c'est un travail d'équipe préparé depuis plusieurs mois. C'est le premier événement où on peut intégrer nos nouveaux collègues, qui sont là depuis plus de deux ans, mais avec tout ce qui s'est passé dans ces deux années, c'est dommage qu'on ait tant attendu, mais on n'a pas pu faire autrement, du point de vue du calendrier et de cette crise du Covid. Ça fait que maintenant enfin, on peut travailler tous ensemble, librement, sans masque, pouvoir se réunir, se voir et travailler. Et on peut féliciter nos nouveaux collègues.

Par rapport à cette fête, la sécurité va être assurée avec des points complètement fermés, avec des plots en béton pour empêcher des actions dangereuses qui soient faites, notamment par des véhicules. La police municipale sera sur place dès 4 h du matin, elle va se relayer. Les agents de prévention seront également là. La police nationale est informée et ne sera pas loin si on avait des soucis, mais on n'en aura pas, j'en suis persuadé. Et les services techniques mettent les petits plats dans les grands, parce que c'est beaucoup de travail en amont, c'est beaucoup de travail ce jour-là. Dès le matin, voire même la veille et jusqu'au lendemain.

Cette action de la fête de la Saint Luc va commencer traditionnellement le mercredi, quelques jours avant, puisqu'il y a les courses des enfants de la Saint Luc au stade Pinet. L'année dernière, c'était une reprise, on avait eu 400 participants, c'était très beau. J'encourage tous mes collègues à venir prêter la main. On va mobiliser aussi des bénévoles, je sais qu'on aura les gens de l'AJFB qui vont nous donner un coup de main, et d'autres clubs. Ce sera une belle chose pour nos enfants. C'est très important.

Le jumelage a été évoqué. Dans le cadre de cette Saint-Luc, nos amis allemands vont venir pendant quelques jours, une dizaine de personnes. On va avoir la liste exacte dans les heures qui viennent des gens qui vont être reçus chez l'habitant. Des choses vont être organisées dans le cadre du jumelage. On n'a pas pu fêter les 50 ans malheureusement, on sera à 51 ans. Des choses seront organisées avec nos hôtes allemands.

Il est très important qu'on retrouve une vie un peu plus normale et festive.

David Gesnot

J'ai oublié de vous parler de la soirée des bénévoles qui aura lieu une semaine avant la Saint-Luc, le 8 octobre. C'est une soirée où nous invitons tous ceux qui ont participé à la vie de la commune, notamment les bénévoles des différentes associations chapelaines. C'est une soirée où les élus se mettent au service des bénévoles. Nous servons toute la soirée les gens qui viendront nous rejoindre. Soirée j'espère festive, avec beaucoup de monde, qui sera encore un bon moment. C'est un moment traditionnel de la vie chapelaine qui sera de retour cette année.

Olivier Girardin

Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans ces moments à venir, dans la construction de ceux-ci. J'aimerais qu'on revienne quelques instants sur les journées du patrimoine. Il y avait du traditionnel et des trucs un peu nouveaux. Il y a eu des choses bien, je crois.

Marie-Françoise Le Borgne-Godard

Les journées du patrimoine, traditionnellement, l'église Saint-Luc est ouverte, ainsi que le musée de la Malterie. Nous y apportons des petites nouveautés, notamment l'église Saint-Luc, avec la visite du clocher le samedi à 15 h. Cette église a quand même reçu 123 personnes pour la visiter. Pour le clocher, il y a eu le groupe de la randonnée

et une bonne dizaine de personnes en plus. Les gens ont vraiment apprécié. Le lendemain à l'église, toujours à 15 h, il y avait un concert donné par notre école de musique, avec le quatuor de saxophone. Au musée, c'était l'exposition Pilip qui animait notre beau musée, qui a reçu 165 personnes. Il y avait eu les randonnées. Jusqu'ici, on en faisait une le samedi après-midi. Cette année, on a innové en commençant dès le matin avec une pause pique-nique le midi au parc Pierre Pitois.

Cette randonnée a réuni une dizaine de personnes. Traditionnellement, elle est basée sur l'histoire de La Chapelle-Saint-Luc du XII^e siècle jusqu'aux années 1950. On est parti vers 10 h de la Malterie en direction de Fouchy, avec les moulins, le canal Saint-Etienne, les templiers, les clarisses devenues des cordelières, l'origine religieuse de notre ville. Après, nous sommes partis sur le centre historique de La Chapelle Saint-Luc avec l'église, la maison forte et son pigeonnier, son seul vestige, des bâtiments que les gens ne connaissent pas, comme la ferme des Hospices, qui a quand même nourri l'Hôtel-Dieu, et l'hôpital de Troyes par la suite, de sa création jusqu'en 1944. Le château Poron, tout le monde trouve une origine pas possible. J'ai eu un relais de chasse, plein de choses. Mais non, c'était la pépinière des Hospices, tout simplement. Le manoir, le château de la Cordelière, la mémoire du moulin Malouet qui était le moulin de notre château fort. Après, nous sommes descendu vers la Malterie où nous attaquons le XIX^e siècle avec le bassin industriel et ferroviaire. Il y a eu une dizaine de personnes qui ont été très intéressées, surtout surprises de ce passé que nous avons à La Chapelle Saint-Luc, qui est méconnu du fait de ce manque d'éléments tangibles. Mais nous avons des photographies pour certains monuments. Nous avons des croquis pour d'autres. On a une mine de renseignements dans nos archives. Nous y travaillons sérieusement.

Le lendemain, M. Thomas m'a proposé de faire une visite sur La Chapelle Saint-Luc après 1950.

Michael Thomas

C'est une histoire fabuleuse, notre ville. Venant de l'extérieur, on n'aperçoit pas grand-chose de prime abord, au niveau des bâtiments. Mais quand on creuse un peu dans les textes et les archives, on s'aperçoit d'une ville millénaire, avec une histoire cumulée qui est fascinante, qu'on retrouve dans les archives, soit au département, de tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de La Chapelle-Saint-Luc depuis quasiment un siècle. Les archives sous la bibliothèque-médiathèque Éliane Chartier. On trouve des trésors. On a même trouvé avec Marie-Françoise Le Borgne, aux archives départementales, un sceau de Philippe Le Bel de 1289, où on peut voir le départ des clarisses de Fouchy vers Paris accordé par le roi Philippe Le Bel. J'ai proposé, puisqu'on a pas mal travaillé dessus ces derniers temps, sur la partie Chapelle nouvelle, années 1850-1970. Départ 10 h de la mairie. On est allé jusqu'à rue Mermoz, la ligne de chemin de fer d'Orléans. On est remonté jusqu'au parc de l'Artillerie, histoire fabuleuse, histoire militaire de la ville. On en apprend de plus en plus sur notre ville. Il faut savoir par exemple qu'en 1914, la ville compte 1 200 habitants, et dès le 4 août 1914, plus de 700 soldats viennent de Versailles, avec 900 chevaux, et il faut loger tout ce monde dans les jours qui suivent. Une histoire militaire assez importante. Après, ce qui est important, c'est toute cette construction autour de la mairie, l'habitat faubourg ouvrier 1930, avec les maisons que vous avez vues le long de l'avenue Bernard Bodier, la rue Auguste Millard (Caisse d'Épargne). Après, la visite des habitations dites de la reconstruction. Suite aux bombardements de mai 1944, les deux tiers des habitations de la ville ont été détruites ou fortement endommagées. Il a fallu reconstruire des maisons. C'est la cité des Grèves, la ZUP, l'habitat collectif Mermoz. On a visité tout ça pour dire que les bâtiments dans lesquels habitent les gens sont aussi des lieux d'histoire et de patrimoine et de patrimoine. Ces visites-randonnées ont plutôt plu. J'ai eu la confiance d'un Chapelain qui m'a dit : ça fait 35 ans que j'habite ici et il y a la moitié des choses que j'ai découvertes ce dimanche matin ! Ça fait toujours plaisir aux personnes qui travaillent sur le sujet. Le but, à travers ces parcours historiques sur l'ensemble de notre ville, est de créer des panneaux d'information pour que les gens s'aperçoivent concrètement de ce qu'il en était. On a beaucoup de photographies, de croquis, de gravures, d'informations. Ce serait bien d'informer les habitants de la richesse de leur passé. Pour l'anecdote, on a parlé lampadaires. Il faut savoir que par délibération municipale de 1913, on installe 25 lapes électriques dans la ville, dans les 5 principales rues de la ville. Il est précisé que le quartier de Fouchy ne sera pas électrifié parce que ça coûtait trop cher ! Les choses ont évolué. C'est passionnant, ce qu'on trouve. On a l'impression, avec ma collègue et le service communication que je remercie, de découvrir l'histoire de la ville à travers les textes, les archives qu'on trouve au fur et à mesure. C'est passionnant, pour une ville qui est passionnante.

Olivier Girardin

Merci les uns et les autres pour votre présentation sur l'histoire. Je bassine tout le monde depuis quelques années avec la nécessité pour nous de raviver la mémoire collective de notre ville pour pouvoir en transmettre les éléments aux habitantes et aux habitants de celle-ci, et même au-delà. Je vous remercie vraiment de votre implication, notamment Marie-Françoise et Michael, et les services qui vous accompagnent, notamment le service communication, autour de ce travail de mise en lumière et de déambulation autour de notre patrimoine et de notre histoire. Je crois beaucoup que les temps qui viennent laisseront peut-être plus de place qu'on ne le croit à la redécouverte de ce que nous avons été et d'où nous venons ensemble, qu'à la virtuosité de la virtualité. Je suis persuadé que chez nous, c'est un travail particulier qu'il nous faut faire. On a commencé avec les anciens combattants. On le met j'espère de mieux en mieux en scène dans le cadre de nos cérémonies patriotiques auxquelles je tiens énormément. Cette nouvelle pierre apportée au travers des randonnées, telles que vous les avez

conçues, telles qu'elles ont commencé sous l'égide de Marie-Françoise et maintenant avec le concours de Michael, ça doit faire l'objet de publicité plus importante, et peut-être de formes particulières en direction des écoles, en proposant aux écoles, pour que les gens sachent et s'approprient l'histoire de leur ville, et donc leur ville.

Je vous remercie de ces éléments. S'il y a d'autres commentaires, ils sont les bienvenus. Je suis très heureux de tout ce travail qui a été proposé par les collègues au travers des différentes animations, passées ou à venir, et des enseignements que nous aurons à en tirer dans les mois qui viennent. Merci beaucoup à toutes et tous.

On va passer à un autre point d'information que je voulais absolument vous transmettre. Ça pourra faire l'objet d'un échange plus approfondi dans le cadre de notre prochain conseil. Il se trouve que la Caisse d'allocations familiales a été inaugurée la semaine dernière. A l'occasion de l'inauguration, il a été proposé à la Ville de La Chapelle-Saint-Luc de rencontrer et d'avoir un échange autour de notre travail spécifique en lien avec la Caisse d'allocations familiales, puisque nous avons quelques spécificités qui sont apparues intéressantes, au-delà de nos caractéristiques, à la Caisse, locale et nationale.

Nous avons eu un échange avec la présidente de la Caisse nationale et son directeur général pendant trois quarts d'heure sur tous les aspects de ce que nous faisons en direction des tout petits, jusqu'aux ados. Ça nous a donné l'occasion – et je remercie le travail du Cmas et de la Ville – de refaire l'inventaire de toutes nos politiques. On s'aperçoit que nous sommes par exemple les premiers à avoir signé une convention territoriale globale, ce qui nous a donné l'occasion de faire un travail spécifique de mise en perspective autour d'une thématique. Je vous transmettrai la note qui a été remise, vous l'avez peut-être sur table, il faudra la transmettre à la presse. On y découvre évidemment des statistiques sur notre ville. Par exemple, 44 % des familles qui ont des enfants à La Chapelle-Saint-Luc sont monoparentales. Vous imaginez bien que toutes les questions liées à la parentalité prennent une dimension très particulière. Vous retrouverez évidemment les spécificités sociales qui sont les nôtres. Mais au-delà des chiffres, c'est une photographie de notre ville et aussi des actions que nous menons. Nous parlions des crèches. Ça s'insère et ça se met en perspective par rapport à des objectifs qui sont exposés comme étant : comment fait-on en sorte de garantir aux enfants de La Chapelle-Saint-Luc une meilleure égalité des chances ? Comment au travers de politiques spécifiques, par exemple on est les premiers à s'intégrer au nouveau dispositif d'accompagnement des parents dans la recherche et l'insertion professionnelle, on a un lieu de parentalité particulier. On modifie nos lieux. On a une salle dont le nom m'échappe, Snoezelen, où les petits apprennent par le toucher, les sons, à appréhender leur environnement, dans la quiétude la plus totale et dans un cocon particulier. Il y a la cité éducative. Je vous proposerai au prochain conseil de vous présenter un peu plus spécifiquement ces choses-là et qu'on ait un échange et un débat. Vous prenez connaissance de cette note, elle est très fournie, elle mérite toute votre attention. Y est balayé plus ou moins rapidement l'ensemble des politiques menées entre 0 et les jeunes adultes. C'est très intéressant. Très sincèrement, au nom de toutes et tous, j'étais plutôt assez fier que ce soit nous qui rapportions, devant la Caisse nationale d'allocations familiales, ce qui était à la fois nos spécificités et nos enjeux, mais aussi les moyens qu'on mettait sur la table pour satisfaire à une politique un peu active en matière d'accueil des enfants et de promotion de ceux-ci.

Cécile était principalement concernée avec moi et nous y sommes allés ensemble.

Cécile Pauwels

Une petite précision. On va fêter les 1 an de la cité éducative. Il y a 16 territoires cité éducative labellisés sur le Grand Est et 200 au niveau national. Une seule dans l'Aube, trois dans l'académie. C'est pour vous donner une échelle. On va fêter nos 1 an et le conseil de la cité éducative, avec Mme la préfète, Madame la Dasein et tous les partenaires très proches de ce dispositif, sont réunis vendredi après-midi, le 30 septembre. Nous déambulerons dans le quartier de la cité éducative pour découvrir quelques illustrations de projets qui ont été menés cette année. Je voulais faire un petit insert, les 1 an, c'est important. On a signé pour 3 ans, j'espère que ça sera renouvelé.

Autre chose. C'est après-midi, j'étais avec le CMJ à l'espace Victor Hugo et nous organisons la sortie au Parlement européen. J'en profite pour le dire. Je vais les accompagner, je suis ravie, je ne connais pas ce haut lieu de démocratie européenne. J'ai eu des échanges extrêmement intéressants avec ces jeunes qui sont très curieux d'aller visiter ce lieu symbolique et politiquement porteur, surtout en ce moment.

Olivier Girardin

Nous reprendrons tout ça au prochain conseil, avec une présentation un peu complète.

Je vous parlais de l'insertion professionnelle des parents et de la possibilité donnée, etc. On est les premiers dans le département à avoir mis en place des places spécifiques d'accueil à vocation d'insertion professionnelle. Je ne suis pas un grand fan de l'autosatisfaction et ce n'est pas le cas ici. Mais on peut quand même être heureux, toutes et tous de participer et de voter sur ces projets qu'on fait porter par nos services, par les élus qui s'en emparent. Je voulais toutes et tous les remercier. C'est un travail au quotidien. A chaque fois que j'ai des échanges avec les uns et les autres je m'aperçois du travail gigantesque qui est accompli. Je trouve qu'il faut le mettre à l'honneur. Nous aurons l'occasion de le faire dans le cadre d'un échange la prochaine fois. Je vous transmets d'ores et déjà cette note. Elle me paraissait importante à vous communiquer. C'est une mine d'information et une mine d'éléments tangibles de ce que nous faisons au quotidien.

Danièle Boeglin

Je suis intriguée par l'espace Snoezelen. Je ne connaissais pas ça du tout, je ne savais pas que ça existait dans notre commune. C'est public, c'est privé, c'est où ? Ça fonctionne comment ?

Olivier Girardin

C'est dans une salle de la Capucine.

Danièle Boeglin

C'est un espace qui fait partie de la crèche. On a simplement formé quelqu'un ?

Sylviane Bettinger

C'est pour permettre aux enfants de mieux appréhender le toucher...

Danièle Boeglin

J'ai bien compris. Mais je ne savais pas où ça se pratiquait et je ne savais pas comment. Tous les enfants qui sont dans cet espace peuvent avoir droit systématiquement à ça.

Sylviane Bettinger

Oui. Ce sont des activités organisées par la crèche de la Capucine.

Danièle Boeglin

D'accord, ça fait partie des activités de la crèche. J'ai mieux compris.

Olivier Girardin

Ce sont des techniques que j'ai rencontrées à titre professionnel lorsque je travaillais sur des structures d'accueil des autistes. Elles sont de dimensions éminemment centrales pour des personnes qui ont un rapport à l'autre et à l'environnement qui est très différent. J'avais découvert ces salles qui nous viennent des expériences nordiques d'appréhension du réel et de l'environnement par des personnes qui peuvent avoir un rapport particulier à cela. Du coup, ça s'est décliné pour les tout petits dans les pays du Nord d'abord, et ensuite...

Aïcha Himeur

Effectivement, c'est beaucoup ouvert aux enfants autistes. Nous avons sur notre territoire, à côté de chez nous, Optimiste où ils sont équipés comme ça.

Danièle Boeglin

On l'aura dans les deux pôles ? Pour l'instant, c'est un peu expérimental dans un. Pourquoi, si vraiment ça a, je ne vais pas dire du succès, parce que ce n'est pas une question de succès, mais d'intérêt, on ne peut pas le décliner sur les deux ?

Olivier Girardin

Je ne sais pas si on le déclinera sur les deux. Je sais juste qu'une salle dédiée est prévue sur celle qui sera construite. Évidemment, on aura les moyens de fabriquer ce lieu. Mais je ne sais pas si on le déclinera sur les deux lieux. On verra si on a les moyens de le faire. Évidemment, on va renforcer le LAP (lieu d'accueil des parents). Il y a toute une politique active qu'on est en train de mener en direction des parents, qui rencontre de plus en plus de succès. Ce n'est pas simple, mais ça rencontre de plus en plus de succès, avec des cafés dédiés aux parents, avec toute une politique parentale. Au travers des investissements extrêmement importants qu'on va faire sur notre commune aux deux endroits, en lieu et place des salles sociales du côté de Ferdinand Buisson et à côté du prochain centre médico-social que va ouvrir le département, on va pouvoir accueillir dans d'excellentes conditions, dans un bâtiment passif, qui sera assez remarquable, à la fois cette salle et un lieu dédié à la parentalité, qui est aujourd'hui au centre social Marcel Defrance. Je ne sais pas si on arrivera à prévoir deux lieux. Un, c'est certain.

Il y a d'autres choses. On a les lieux qui seront des lieux d'accueil, mais on a aussi ce qu'on appelait dans le temps les nounous. On a un réseau très important d'assistantes maternelles qui travaillent en lien avec nous. On travaille aussi avec les Noës sur un autre dispositif. On a déployé des moyens particuliers dédiés à l'accueil des tout petits. Je remercie beaucoup les élus du Cmas et les personnels de leur travail parce qu'on est dans une phase de montée en charge sur la question de l'accueil des tout petits, avec des moyens dédiés qui seront très importants, mais qui auront du sens en termes de politique d'égalité des chances. Comme on a été remarqué pour cela, je ne voyais pas pourquoi on ne pourrait pas en parler en conseil municipal. Il y a des choses qu'on fait pas mal, si on pouvait faire une là-dessus ! (je me suis approché sans me brûler !)

On en a fini. On y reviendra une fois que vous aurez pris connaissance dans le détail.

M. Champagne, vous vouliez dire quelque chose à propos du projet de rénovation de nos équipements sportifs.

Bernard Champagne

Avant, je vais donner deux petits éléments. Le premier par rapport aux dates données à la population. Je rappelle que le 26 novembre, c'est la nuit des sports. On retrouve quelque chose qui existe depuis une douzaine d'années. La nuit des sports permet de récompenser les sportifs et les personnes qui encadrent tout au long de l'année. Elle est portée par l'office municipal des sports et par le service municipal sport et vie associative.

La deuxième chose que je voulais aborder, c'est un mot par rapport au plan de sobriété énergétique. Actuellement, on est tous confrontés, les individus comme les collectivités territoriales et les entreprises, à des hausses énergétiques considérables, qui posent d'énormes problèmes. Je voulais souligner ici le travail qui est fait actuellement avec notre collègue Julien Mauvignant, qui s'est emparé avec Jean-Paul Braun de ce sujet. Et le travail qui est fait par le directeur d'Aqualuc, M. Stéphane Lebon, qui fait un travail bien au-delà d'Aqualuc, qui est en train de nous ramasser des choses très importantes. C'est important de le souligner et de les remercier.

Sur Pinet, je n'ai pas trop de bonnes nouvelles à annoncer à nos collègues. Je rappelle rapidement que le recrutement du maître d'œuvre à l'origine du projet s'est fait sur un projet estimé à 2 900 000 €. On en a parlé ici, on a abordé les choses dans leur ensemble. Il y a eu de multiples échanges avec les utilisateurs en amont et depuis. Le projet a évolué et s'est adapté, selon les discussions et les échanges qui se sont faits avec le monde associatif, les scolaires, les fédérations. On est dans une évolution de projet et vous n'en serez pas étonné si vous regarder le monde autour de vous, en termes de constructions et de projets, ça explose en termes financiers. On est dans une augmentation de projection des appels d'offre et c'est porté par la maître d'œuvre qui estime à 15-20 % au moins ce qu'il faut appliquer aujourd'hui pour avoir des appels d'offre fructueux. C'est énorme. On a aussi eu des mauvaises surprises, je pense notamment au sol. Des expertises ont été faites en direction du sol par rapport à l'ensemble Pinet. Pinet 1, la piste et le terrain de foot qui est au milieu, il va nous falloir des travaux plus conséquents du point de vue maîtrise d'œuvre, gros-œuvre. Il était prévu de décaisser à 40 cm, il faudra au moins 25 à 30 % de plus pour pouvoir aller sur une assise suffisamment forte et solide. Avec du géotextile, à chaque fois, tout ça rajoute des sommes au niveau des travaux nécessaires. Sur l'éclairage, on avait des estimations qui sont en deçà des prévisions aujourd'hui. Comme tout explose, les éclairages, leds et basse économie explosent aussi, et on va les subir.

On est passé d'un projet de 2,9 M€ à 4,4 M€ HT minimum. J'ai échangé avec vous, ça nous inquiète tous du point de vue de la capacité qu'a la Ville de pouvoir faire face à ça. Si dans le même temps, il y a une explosion au niveau des coûts... J'ai lu dans la presse qu'un responsable de magasin de poisson disait : j'ai découvert que les saumons d'Ecosse grandissaient sans doute en Ukraine puisqu'ils ont tous pris 30 à 40 % d'augmentation ! Il le disait avec humour, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on se dit que ce n'est pas possible, tout ce qui se passe au niveau de l'explosion des prix. On est à 5,3 M€ TTC, sans garantie de ne pas avoir d'autres mauvaises surprises. S'ajoute à ça que pour la récupération de la TVA sur ce genre de travaux, on ne récupère pas du tout comme des travaux neufs, puisqu'il y a des rénovations. Ce qui fait qu'on va récupérer à peine 50 % de la TVA qu'on va déboursier. C'est un ensemble de choses, qui font que le projet tel qu'il est, nécessaire, qui avait été vu et exposé rapidement ici existe toujours, mais il nous interroge beaucoup, à la fois dans son phasage et dans la capacité que notre Ville a maintenant de le prendre dans son ensemble et de le décliner. J'ajoute que les subventions qu'on avait espérées avec un projet à moins de 3 M€ n'augmentent pas considérablement comme l'explosion des tarifs. Elles sont fixes, la plupart du temps, il y a un cadrage. Le département s'est engagé en pourcentage, c'est le seul : 50 % sur le terrain de foot synthétique et 16 % sur la piste. Pour les autres, ce sont des sommes, ce qui fait que les sommes à déboursier explosant, la somme des subventions espérées n'explose pas. Donc le delta en charge pour la ville serait de plus en plus important.

Olivier Girardin

Je tiens énormément à cet axe de travail. On a évoqué les investissements structurants sur l'accueil des tout petits. L'un des autres piliers qu'on a porté devant les Chapelaines et les Chapelains, qu'on a évoqué régulièrement ici ces dernières années – il y a aussi le stand de tir qui va avoir une rénovation – la dérive des coûts annoncée, les infrastructures, je m'oblige à dire que je préférerais qu'on regarde un peu l'ordre des priorités, l'ordre de passage des éléments sur le mandat. Je souhaite qu'on prenne le temps de revoir si tout est à faire en même temps par rapport à ce qui a été programmé et ce que vous avez évoqué régulièrement dans le cadre des commissions de travail, à la fois municipales et avec les structures. Une pause de 6 mois me paraît... Là, on va faire des infrastructures pour 40 ans. Donc 6 mois pour regarder très concrètement l'ordre de passage des investissements tels qu'ils vont se dérouler sur les années qui viennent... Les questions liées à la tarification énergétique sont en train de se poser de manière dramatique autour de nous. Pour nous aussi, on va y venir puisque j'ai demandé à ce qu'on fasse un point sur une réunion inter commissions qui s'est déroulée en début de semaine, et un travail mené sous l'égide de M. Mauvignant et de M. Braun sur l'impact de la crise énergétique qui est devant nous. J'ai envie de dire : on fait un pas de côté de 6 mois et on regarde l'ordre de passage par rapport au projet global de réflexion de Pinet. 6 mois, ça ne nous fait pas perdre énormément de temps. Je préférerais qu'on ait à phaser les différents éléments d'un dossier

aussi fondamental pour moi et pour vous toutes et tous, que particulièrement engageant sur le plan de nos finances publiques et communales. Nous en rediscuterons dans les prochains conseils. On regardera comment on peut articuler le travail, faire tout ce qu'on a à faire pour avoir des équipements au sortir de ce mandat, qui sont des équipements rénovés, voire refaits à neuf, synthétique, piste... Je tiens beaucoup à la piste d'athlétisme. Mais je voudrais vérifier, les vestiaires, la question des homologations, la question des différents lieux. Je rappelle pour mémoire et je le dis parce que c'est assez spectaculaire : pour une ville de 12 000 habitants, 13 000 il y a encore quelque temps, nous avons deux stades d'honneur. Je voudrais qu'on regarde globalement les équipements dédiés, le nombre de terrains. Deux stades d'honneur, parce que le haut et le bas ne peuvent pas jouer au même endroit, ça me paraît derrière nous et dispendieux sur le plan... Il y a des choses comme ça dont je voudrais discuter avec les clubs de foot. On a la Douane, Vigeannel, Pinet. Tout ça fait quand même une somme d'infrastructures potentielles, avec Prédiéri, qui sont très importantes. Je voudrais qu'on rationalise un peu tout ça, qu'on se dise : qu'est-ce qu'on fait, comment on le fait ? On a des infrastructures sur le lieu de vie du RC, le stade Vigeannel Herluison. Je voudrais bien qu'on pose tout ça. Il y a des homologations à avoir au maximum, j'en conviens. Est-ce qu'il faut les avoir partout ou en tout cas en deux lieux ? Je voudrais bien en discuter. A l'arrivée, c'est un engagement financier de plusieurs millions d'euros pour les contribuables chapelaines et chapelains. Dans la séquence actuelle, M. Champagne, je vous en ai parlé, il n'y a pas de surprise pour vous, les différents échanges que j'ai eus ces derniers jours font que je confirme ce que je vous disais : on met sur pause, on regarde l'ordre de passage, on regarde la rationalisation, on regarde les timings, on regarde les lieux par rapport aux investissements qu'on a à mener. 6 mois, ça veut dire qu'on se retrouve avec des décisions à prendre au printemps.

Bernard Champagne

C'est une décision sage par rapport au moment dans l'année puisqu'attaquer des terrassements en octobre-novembre, ce n'est pas possible, tout est suspendu. Y compris la temporalité par rapport à l'année nous permet d'avoir cet espace pour pouvoir réfléchir. Je pense que c'est le plus opportun.

Danièle Boeglin

Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit. En plus de l'explosion des prix, il y a tout de même une raréfaction des matériaux. On n'arrive pas à avoir les matériaux de construction, ni les matériels ni le personnel. Je pense qu'effectivement, il faut se poser des questions.

Olivier Girardin

On est dans une période troublée et en plus, indépendamment du projet lui-même, les surcoûts à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros, pour des raisons qui tiennent au fait que le synthétique serait assis sur un terrain qui nécessite d'être drainé... Encore une fois, je suis très sensible à l'idée qu'on travaille à 30-40 ans. L'urgence, je sais ce que c'est. Mais là, je préfère faire une pause qui nous permette de reprendre. Si sur le terrain où on allait mettre le synthétique, il faut déjà rajouter 100 000 € TTC plus un sujet autour de la question de la lumière, etc., plus le prix des vestiaires ! Ce qui est certain, ce qui ne bougera pas à mon esprit, et je suis sûr dans l'esprit du conseil, c'est l'importance fondamentale que nous apportons à la rénovation de nos équipements structurants sportifs. C'est un axe politique qui au-delà des murs et des outils, répond au sens qu'on veut donner à notre action, avec les éléments de la culture tels qu'on est en train de les mettre en place. On a une très belle saison culturelle. Merci et bravo Mme Godard, c'est très important.

Marie-Françoise Le Borgne-Godard

Ce n'est pas moi, c'est le directeur du centre culturel qu'il faut féliciter.

Olivier Girardin

C'est aussi vous. Si jamais ça marchait mal, j'irai vous le dire aussi !

Il n'y a pas de décision du conseil, mais je vous le dis, hâtons-nous de regarder ça avec attention. Je sais que M. Champagne en est d'accord. Ce n'était pas forcément prévu dans un développement particulier, mais ça fait partie des éléments sur lesquels il est important de travailler.

On avait des questions calendaires à travailler sur notre ville dans 10 ans. Quelques mots sur le rythme auquel on va désormais avancer, M. Braun.

Jean-Paul Braun

Dans le même esprit de réfléchir sur les futurs projets de notre ville dans 10 ans et plus – lorsqu'on construit aujourd'hui, c'est pour 30-40 ans –, nous vous invitons à des commissions conjointes, à une réunion où toutes les commissions se mettent ensemble pour débattre sur les projets de notre ville demain. Nous vous proposons de nous voir le jeudi 20 octobre à 18 h 30 en mairie, dans une configuration qui ressemble un peu à celle de lundi soir, c'est-à-dire toutes commissions groupées (majorité, opposition ensemble). Un débat ouvert avec un échange d'informations et prise d'un autre rendez-vous si besoin d'explications supplémentaires. Il y aura débat, instruction.

Ce processus, on le démarre comme ça pour aller ensuite vers des propositions à la population, aux habitants, sous différentes formes. A nous aussi dans cette commission conjointe de définir le calendrier et les formes vers lesquelles nous vous proposerons les différents projets aux habitants. Un rendez-vous dans une configuration qu'on n'a pas l'habitude d'avoir, mais qui je trouve est intéressante parce qu'on a le même niveau d'information et on a un débat transversal qui est intéressant. C'est ce qui s'est passé lundi soir. C'est un peu novateur, ça permet d'avancer collectivement et d'échanger des informations et surtout des avis.

Olivier Girardin

Je voulais qu'au sortir du Covid – c'est la proposition que j'avais faite à notre conseil – il y ait une réflexion un peu tous azimuts et un peu débridée. C'est-à-dire pas assise sur un PPI tradi avec des équipements dans l'ordre de passage, mais plutôt une remise en commun de notre perspective et de notre avenir commun autour des grands principes de vie ensemble, quand on habite un territoire. Qu'est-ce qu'on a envie de faire pour demain. Je ne voulais pas que ça s'incarne dans des choses trop rigides qu'on discuterait en conseil, mais aussi en direction de la population. C'est pour ça que j'ai demandé des dessins qui sont réalisés par un agent de notre ville du service communication. J'ai fait des propositions, il y en a eues d'autres, qu'on a commencé à travailler avec M. Braun notamment, mais aussi avec le bureau municipal, pour envisager, imaginer des projets structurants pour notre ville. Là, vous voyez la fameuse voie ferrée transformée en liaison douce, celle qui va de Troyes à Sens, pour laquelle s'est investi le département et s'investira l'agglomération. Ça passe par notre ville. On l'a représenté ici. C'est l'idée de quelque chose qui est un peu à défricher. J'ai vu le fonctionnement de l'intercommission sur ce qu'on va aborder maintenant, qui est le plan de sobriété. Et je trouve que c'est un bon moyen de travailler ensemble, avant de formaliser tout ça dans des conseils municipaux. Il y a des votes évidemment, et des prises de parole officielles. Donc, le 20 octobre, je serai là et ça me fait bien plaisir, parce que ce n'est pas moi qui anime, je suis très content à chaque fois.

Voilà pour ce point d'information sur le rythme auquel nous allons avancer. Il y a des remarques, des commentaires ?

On passe au dernier point, celui qui mérite peut-être qu'on s'y arrête le plus, techniquement en tout cas, qui est l'idée d'un plan de sobriété. Je crois que vous avez été l'un des premiers à vous manifester, M. Mauvignant, mais depuis, ça fait florès, les plans de sobriété, j'en entends parler tous les jours. Vous avez quand même avancé avec les services, que je salue à nouveau. Et tous les élus. M. Richard était présent à l'intercommission de lundi. Vous avez avancé sur des constats et des propositions, qui ne sont pas arbitrés si j'ai bien compris.

Julien Mauvignant

Oui, l'idée n'est pas de faire des grandes annonces ce soir, mais de présenter le travail qu'on a réalisé, de faire un petit état des lieux et de montrer l'avancement de nos travaux.

Pour recadrer le contexte, on a un contexte énergétique de manière générale qui est assez tendu. Il y a eu une demande dans le courant de l'été de la Commission européenne de travailler sur des plans de sobriété énergétique et de viser un objectif de réduction des consommations d'énergie de 10 %, pour pouvoir passer cet hiver sans grande difficulté. Dans un premier temps, les États ont réfléchi à se positionner. Ça a été assez long en France. En tout cas, des premières entités ont souhaité se positionner, notamment des professionnels des grandes enseignes, etc., qui ont assez rapidement répondu favorablement à la création d'un plan de sobriété énergétique. A l'échelle communale, on a aussi considéré qu'il pouvait être intéressant de travailler le sujet, sans forcément s'engager directement avec un niveau de performance fixé, mais de voir comment on pouvait répondre à cet appel de la Commission européenne. L'idée est de faire un plan de sobriété énergétique qui va nous permettre de passer cet hiver. Je tiens à préciser que ce plan vient en complémentarité du travail qui est réalisé par l'équipe municipale depuis une quinzaine d'années, sur l'efficacité énergétique au sens large. Il faut savoir que depuis 2008, on a fait au moins 50 % d'économie d'énergie sur la consommation communale. C'est le travail de fond qu'on mène depuis plusieurs mandats et qu'on va continuer à mener. Il fera une part importante du programme d'investissement des années à venir. Néanmoins, on a vraiment un souci contextuel sur lequel la Ville de La Chapelle-Saint-Luc souhaite s'engager, garder cette place exemplaire d'un point de vue écologique. C'est là qu'on souhaite travailler. C'est pour ça qu'on travaille plutôt sur de la sobriété, des consommations qu'on se refuse de faire, qu'on efface, des actions qu'on ne fait pas, plutôt que de l'efficacité où on est plutôt sur de la recherche de performance.

Vous avez projeté un constat assez rapide sur l'évolution des consommations entre 2019 et 2022. Deux chiffres à comparer. Le premier, c'est l'évolution de la consommation énergétique : une baisse de 7 % de la consommation énergétique sur ces 3 ans, ce qui est assez logique, dans la continuité des années précédentes. 2020 a été une année très particulière, forcément. En face de ça, vous avez une hausse des dépenses énergétiques de près de 30 %, malgré cette baisse de consommation. L'équipe municipale avait anticipé cette hausse des énergies et pour le budget 2022, on avait déjà intégré une hausse de 100 000 € à notre budget pour pouvoir amortir cette hausse des dépenses énergétiques. Il s'avère que finalement, il va falloir rajouter 280 000 €, ce qui va nous amener à un budget global pour l'énergie de 1 780 000 € sur l'année 2022. On est à deux tiers de l'année, donc on est encore sur de

l'estimatif, en espérant que notre plan de sobriété nous permette de faire des économies. Mais concrètement, ça fait mal, par rapport au budget estimé.

Je vous propose de dérouler comment on s'est saisi du sujet. Au cœur de l'été, on a fait le choix de répondre à la demande de la Commission européenne et de créer notre propre plan de sobriété énergétique. On a voulu que ce plan de sobriété énergétique soit participatif. L'idée a d'abord été de solliciter les services et de leur demander ce qu'ils verraient comme action dans un plan de sobriété communale pour nous permettre de faire des économies rapidement. Qui mieux que les gens qui sont au contact du terrain peuvent nous remonter des actions qui puissent, de manière très concrète, nous faire faire des économies ? Cette sollicitation a été complétée par une sollicitation des élus, qui sont présents ce soir, avec aussi des bonnes idées qui ont pu être remontées. Je tiens à souligner un niveau de participation plutôt bon de la part des services. On a eu beaucoup de propositions, des propositions très concrètes et d'autres plus larges, qui nous ont permis de débattre sur le sujet.

Une fois qu'on a eu cette sollicitation et cette remontée d'informations, des experts de nos équipes ont pu évaluer la pertinence de ces propositions, l'impact réel que ça pouvait avoir et les gains d'économie d'énergie potentiels. Il est clair que dans les remontées qu'on a eues, on a des choses parfois très précises qui nous permettaient de faire quelques petites économies, et d'autres propositions plus denses, plus larges, qui nous permettaient de faire des grosses économies.

Pour finir sur ce travail collaboratif, on a eu lundi soir un atelier de travail dans lequel on a vraiment pu se positionner en tant qu'élus sur l'ensemble des propositions qui ont été faites par les services et les élus en amont. C'était original sur le fond. J'espère que ça a plu à tout le monde. On a joué un peu avec des gommettes. L'idée était qu'on puisse se positionner et qu'on puisse pondérer chacune des propositions, qu'on sache ce qui était prêt à être porté par l'équipe municipale, et ce sur quoi on n'était vraiment pas prêt à s'engager. Ce travail collaboratif a eu un temps fort lundi. Il a vocation à continuer, notamment à être cohérent avec le travail porté par TCM. M. Champagne nous donnera quelques détails à la suite de mon intervention. TCM travaille aussi à un plan de sobriété à l'échelle intercommunale. Notre objectif est de s'intégrer dans ce travail et pas forcément de faire notre bonhomme de chemin individuellement.

Sur les thématiques abordées, pas de grandes surprises. Ce soir, ce n'est pas le temps des annonces. L'idée est juste de vous inciter à réfléchir sur les sujets sur lesquels on travaille. Le chauffage notamment est un point important. Il n'y aura pas d'annonce, mais ce que je peux déjà dire, c'est qu'il y a des sujets un peu sensibles sur lesquels on a discuté lundi soir. Je peux quasiment m'avancer et vous dire que par exemple, on ne touchera pas à la température des crèches. Il y a des choix sur lesquels l'équipe municipale ne souhaite pas s'engager, malgré l'urgence climatique. Il y a d'autres priorités politiques qui seront à assumer. On a travaillé aussi sur l'éclairage public et l'éclairage privé. C'est l'occasion de souligner qu'il y aura dans ce plan de sobriété des actions qu'on va dire coercitives, sur lesquelles on va faire des réductions factuelles. Et aussi des opérations plus incitatives. L'objectif est : la Ville de La Chapelle-Saint-Luc s'engage et on va faire en sorte que les Chapelains s'engagent avec nous et que les organismes professionnels du territoire s'engagent avec nous.

On a travaillé sur les équipements publics, notamment la piscine qui est notre premier poste de consommation. Même si on sait qu'il va falloir travailler sur ces équipements, il y a des lignes rouges qui ont été un peu mises en place lundi. On a parlé pas mal de la température de l'eau dans la piscine. C'est clairement un sujet qu'on aurait tendance à écarter dans notre futur plan de sobriété.

On a ensuite parlé de la mobilité, notamment de nos agents, qui sera aussi un point important à mettre en avant. Après, il y a une catégorie qu'on a appelée propositions diverses, dans laquelle il y a différentes choses. Il y a un rappel sur les écogestes, toute la partie informative et incitative dont je parlais. Et des équipements qu'on pourrait mettre en place, à disposition notamment des agents. L'idée n'est pas d'être dans des gros investissements, mais peut-être des petits investissements qui vont nous permettre, mis bout à bout, d'aller chercher ces 10 % d'économie d'énergie.

Voilà pour la méthode. Pour l'instant, pas de restitution. L'idée est de rester cohérent avec les annonces qui sont faites au niveau de TCM. Sachez que dans les semaines qui viennent, on risque de pouvoir au moins présenter un plan de sobriété clair et détaillé.

Olivier Girardin

Merci beaucoup, M. Mauvignant, c'est un excellent travail que vous avez porté avec Jean-Paul Braun et les services qui se sont impliqués. Je les salue vraiment, parce que ça part de loin avec M. Lebon qui s'occupe des fluides, un travail de soute, c'est le cas de le dire. On a fait quelques découvertes, sur quelques situations un peu baroques. Ça fait du bien de se regarder un peu, on découvre des trucs, on se dit : on supprime ! Mais le plus gros est évidemment devant nous. Je voulais saluer M. Lebon et Mme Bavoux qui s'occupent en équipe de tout ça, d'évaluer nos consommations, de regarder comment on peut les évaluer mieux et les recenser mieux, et piloter aussi la question en direction des agents. Et accompagner les élus dans tout le travail qui est présenté. Je trouve que c'est vraiment bien. Bravo !

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

Il fait 17,8° dans la salle !

Bernard Champagne

Notre collègue a évoqué Aqualuc. J'ai été sollicité dans le cadre du travail de TCM, un bureau élargi qui a travaillé là-dessus, par rapport aux équipements aquatiques. Je voudrais souligner qu'à La Chapelle-Saint-Luc, on a un cran d'avance, dans le sens où la température de l'eau à La Chapelle-Saint-Luc est la température que les bassins troyens devraient atteindre. On ne va pas être plus royaliste que le roi et baisser encore. On l'a déjà fait. M. Lebon me disait il y a quelques jours : depuis début septembre, on a déjà réduit, avant même que le plan de sobriété soit lancé, et ça va, les usagers l'acceptent bien. Également, il y a quelque temps, on a mis en place un récupérateur de calories par rapport à l'eau rejetée. On chauffe l'eau, on doit changer l'eau et on jetait à l'égout de l'eau chaude. On a installé un récupérateur d'énergie, sur l'impulsion de M. Lebon, qui a été techniquement très moteur sur ça avec M. Mennerat, qui a gardé quelques fibres d'Aqualuc, pour l'avoir dirigé. Troyes nous a suivi, tant mieux. Aujourd'hui, on est en train de mettre en place un récupérateur des calories d'air. C'est budgété, c'est en route. Là encore, on a un cran d'avance, dans le sens où dans quelques semaines, on va pouvoir récupérer les calories de l'air jeté à l'extérieur, puisqu'il faut renouveler l'air, c'est obligatoire. On va récupérer les calories pour chauffer l'air que l'on reprend à l'extérieur, pour préchauffer l'air. Ce qui fait que le delta entre l'air qu'on va avoir et la température va être moins grand. J'ai expliqué à TCM qu'on a des crans d'avance parce qu'on a des techniciens qui se sont penchés et qui ont mis des choses en route. Les élus ont voté au travers des budgets, de manière à pouvoir réagir sur tous ces trucs-là.

L'harmonisation entre les villes est importante. 80 % des gens qui viennent se baigner à Aqualuc ne sont pas des Chapelains. Ils viennent des autres villes. Et on a des Chapelains qui vont se baigner aux Chartreux ou qui vont nager au Vouldy. Tout ça, il faut que ce soit harmonisé parce que les gens ne vont pas comprendre pourquoi il y a des rues éteintes la nuit et pas les autres, pourquoi dans une commune, on arrête d'éclairer à minuit et de l'autre côté, on arrête à une autre heure. L'harmonisation est importante pour que le citoyen en fasse son affaire. Les économies d'énergie, ce n'est pas que l'affaire des élus et des techniciens, c'est aussi l'affaire des citoyens en tant que tels, de manière à intérioriser le fait que c'est une nécessité, chez soi mais aussi dans sa ville, de réduire les consommations d'énergie. Sinon, on ne va plus faire face.

Il y a aussi le fait pour nous qu'on est raccordé pour une partie de la ville sur la cogénération des Noës qui va être raccordée à l'UVE, qui va nous faire à un moment donné un « bonni », puisqu'on a des prix qui vont être plus bas que ceux qu'on a sur le marché et qu'on craint. Malheureusement, dans quelques mois, on va sortir des tarifs du gaz, qui étaient aujourd'hui appliqués, puisqu'on va sortir du contrat. Si on regarde ce qui se passe aujourd'hui, c'est multiplié par 8 ou 9 le prix de la facture de gaz. C'est impossible, on ne peut pas. Il y a des choses qui sont devant nous, pour les prochains mois, qui nécessitent que les élus de toutes les collectivités, TCM et au-delà – je sais que le département a mis en route un travail de réflexion sur ce plan de sobriété énergétique – mais il faut que les collectivités territoriales soient prises en compte dans le cadre d'un bouclier tarifaire. Sinon, on n'aura plus qu'à mettre la clé sous la porte, on ne pourra pas. Au-delà de la piscine, d'Aqualuc. Les écoles, les établissements publics. Ce serait absolument impossible. Tout le monde doit tirer la sonnette d'alarme, ce n'est pas possible, on ne peut pas continuer comme ça, on ne peut pas laisser les énergies manger les budgets et nous contraindre à ne payer que le fonctionnement et ne plus avoir de projets.

Marie-Françoise Pautras

Par rapport à l'éclairage public, je voulais savoir s'il y a des coupures qui peuvent être sectorisées. Il faut faire attention, de mon point de vue, à la sécurité.

Olivier Girardin

C'est un débat qui est devant nous, qui a été abordé dans le cadre de la commission. Comment allons-nous procéder, est-ce que nous allons le faire, est-ce que nous allons le faire de manière sectorisée, de manière tournante ? Je pense que toutes les options sont en train d'être expertisées. Ce qui est certain, c'est que ce cadre de réflexion participatif qui a été mis en place, je n'ai pas vocation à décider pour tout le monde. C'est un travail collectif et des décisions collectives que nous prendrons. J'en assurerai et j'en assumerai la responsabilité. Vous en pensez quoi, vous ? C'est un vrai sujet. C'est quoi, la sécurité ? Ça passe où ? Tout à l'heure, en réfléchissant à ça, je pensais que ce n'était peut-être pas sur les grands axes qu'il fallait maintenir les lumières. Les axes passants, il y a plus de lumière. Mais c'est peut-être n'importe quoi, ce que je dis. Mais il faudra que de toute façon, nous fassions mouvement en prenant en compte toutes les dimensions, celle de la sécurité des personnes est évidemment la plus importante. Les risques de chute venant en premier par rapport à la question de la sécurité des personnes. Je passe la parole à un spécialiste pour vous répondre.

Jean-Paul Braun

Pour donner un ordre de grandeur, parce qu'il est important, dans ce domaine de hiérarchiser les mesures en termes de gains économiques et de désagréments qu'on peut avoir. Une heure d'éclairage public sur une année sur toutes les rues, si on coupait, on gagnerait 10 000 €. Ce n'est pas énorme parce qu'on a déjà fait l'effort d'équipement d'un

éclairage public économe. Si on ne coupe que quelques rues, on va gagner 2 000 € avec des risques d'insatisfaction de la population. Je ne dis pas que je suis pour ou contre, ce sont des éléments qui grâce à M. Lebon, à Mme Bavoux et au travail pertinent de Julien, vont s'instruire petit à petit. On va instruire la valorisation des mesures et on pourra aussi pondérer en fonction du pour et du contre. C'est juste une indication. J'ai été surpris. Ça veut dire que couper 4 heures, on va gagner 40 000 € sur l'année, sur toute la commune. Et à mon avis, on ne coupera jamais sur toute la commune. C'est un élément de réponse. On cherche 400 000 €. L'année prochaine peut-être plus. Les 10 000 € avec le désagrément qu'on peut avoir, ça mérite pondération.

David Parison

Je complète la réponse de Jean-Paul Braun pour Mme Pautras. On a déjà des intensités qui sont variables dans les études qui m'ont été transmises par M. Lebon, sur les questions de comment on va résoudre ces questions énergétiques. Je me faisais la réflexion. 2008, crise de subprimes, on monte un PRU. On commence un 3^e mandat avec le Covid 19, qui est peut-être fini. Et maintenant, c'est la crise énergétique. Finalement, c'est le moment de recentrer nos priorités sur la ville en matière d'équipement public, en matière de déplacement, en matière de mobilité. Ce qu'on a commencé à faire avec les véhicules électriques, les vélos électriques. Julien a rappelé à juste titre que quand on fait 40-50 % en moins de dépenses énergétiques, quand le volume de carburant baisse d'année en année depuis 2008 et qu'on met des bâtiments, comme l'école, en BBC, etc., on s'aperçoit qu'on va être obligé de continuer encore et encore. Nous avons pris des mesures depuis 2008 qui sont en avance par rapport à d'autres communes de l'agglomération.

Pour répondre à la question de Mme Pautras, on est déjà en intensité moindre. 18 h-23 h, on est à 100 %. Et après, ça décline. On a 60 % d'intensité d'éclairage, ça veut dire qu'on ne ferme pas totalement, mais on baisse l'intensité des éclairages. Daniel Grienberger et Jean Jouanet à l'époque avaient équipé avec des leds high tech. On va renouveler notre parc, c'est en cours, pour pouvoir avoir ces dépenses en moins. Ça baisse. C'est important pour la ville et néanmoins, les 280 000 interpellent !

Olivier Girardin

C'est la conclusion, que ça va nous coûter près de 380 000 € de plus. On doit pouvoir passer. L'année prochaine, je ne sais pas. Si rien ne se passe, je ne sais pas comment on fait, malgré le plan de sobriété. Il y a un vrai sujet. Si ce réalise ce qu'on nous annonce, il y aura des solutions qui seront trouvées. Mais à nous d'essayer de nous organiser au mieux de ce qui est. C'est vrai que nous avons fait pas mal de choses, mais nous allons en faire d'autres. Elles ne seront pas forcément très agréables. Là, il fait 17,8°, c'est frais quand même ! Ça ne va pas être sympa. On va avoir à prendre des décisions délicates, des décisions sur le fil. Mais c'est notre rôle. On est élu pour assumer la responsabilité collective et fabriquer des décisions, le plus proche de ce qui est le mieux, en essayant de ne pas trop se tromper et de construire un modèle. On n'a pas à rougir de notre bilan et de notre état d'esprit. On voit le travail qui est réalisé à ce titre-là. Mais il y a encore d'énormes questions à poser et à trancher. Your welcome, Mme Pautras, pour venir porter des points de vue.

Jean-Paul Braun

Comme l'a rappelé M. Mauvignat, le plan de sobriété est avant tout éviter le gâchis. Déjà garder la même qualité de service et éviter par nos comportements de gâcher l'énergie. C'est déjà le premier axe. On est souvent orienté vers des investissements supplémentaires. On les fera pour avoir une performance énergétique supérieure. Mais le plan de sobriété, c'est de se poser la question sur nos comportements pour voir comment on peut, à moindre contrainte possible, éviter de gâcher l'énergie, parce qu'on a enfin pris conscience que l'énergie était très coûteuse.

Olivier Girardin

Y a-t-il d'autres remarques et commentaires ?

Je crois qu'on en a fini. Merci à toutes et tous d'avoir patienté jusque-là, d'avoir été attentif. Merci à toutes celles et tous ceux qui sont intervenus, à la préparation qui a été effectuée par les services. Merci à la presse et au public nombreux.

Bonne soirée à toutes et tous.

Séance levée à 20h16



Le Maire,

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Olivier GIRARDIN

Jean Paul BRAUN



La secrétaire,

Léa REGNAULT

